

Rencontres, Expériences, Ouvertures

Une autre vie s'invente ici



école nationale supérieure d'architecture de Nancy



2015

Expérimentation et innovation dans le réseau des PNR



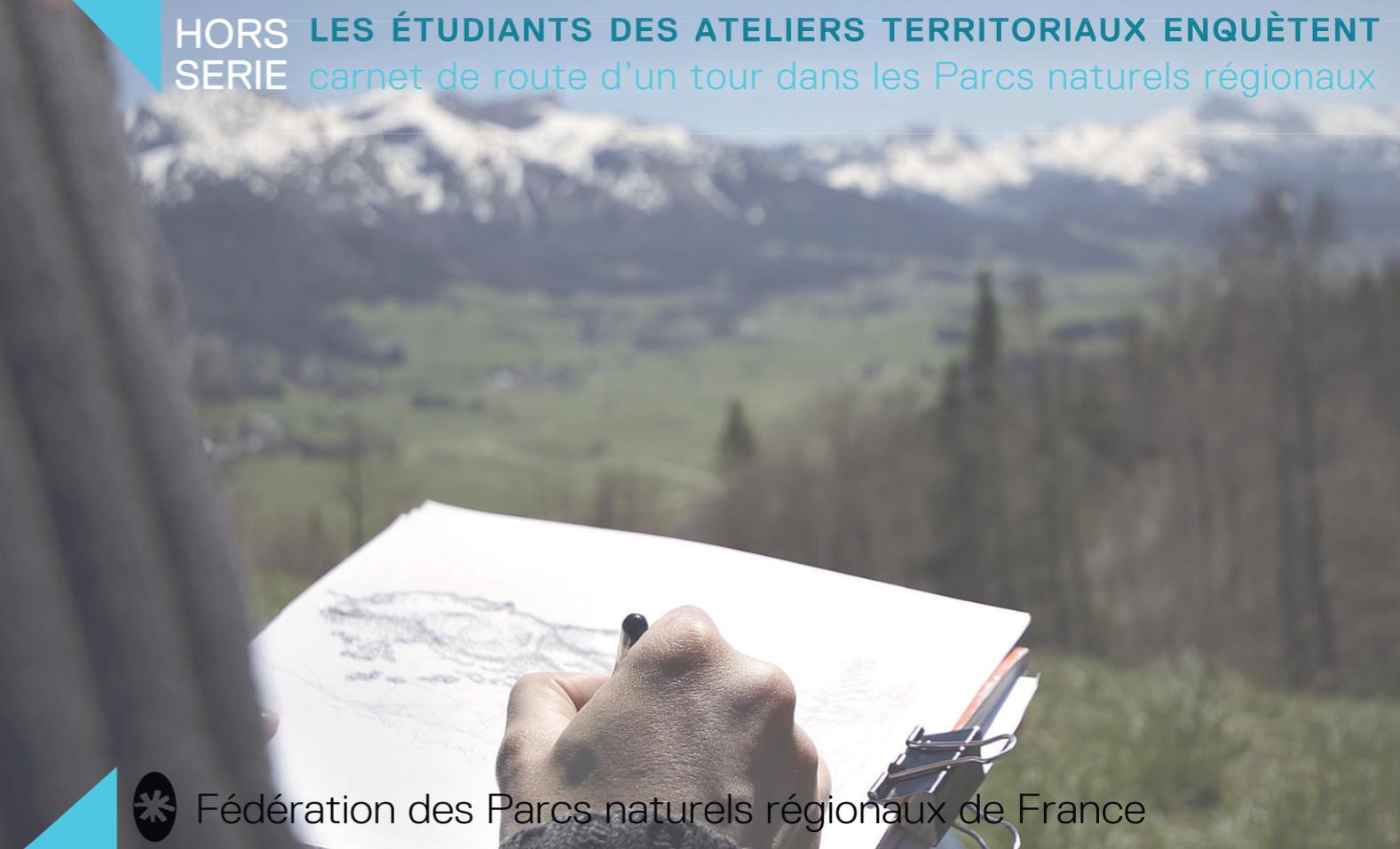
- PARC NATUREL RÉGIONAL DE CAMARGUE
- PARC NATUREL RÉGIONAL DES CAPS ET MARAIS D'OPALE
- PARC NATUREL RÉGIONAL DU LIVRAUDOIS- FOREZ
- PARC NATUREL RÉGIONAL DU LUBÉRON
- PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN
- PARC NATUREL RÉGIONAL DES MONTS D'ARDÈCHE
- PARC NATUREL RÉGIONAL NORMANDIE-MAINE
- PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT
- PARC NATUREL RÉGIONAL SCARPE-ESCAUT
- PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERCORS



Rencontres, Expériences, Ouvertures - LES ÉTUDIANTS DES ATELIERS TERRITORIAUX ENQUÊTENT

Rencontres, Expériences, Ouvertures

HORS SERIE LES ÉTUDIANTS DES ATELIERS TERRITORIAUX ENQUÊTENT carnet de route d'un tour dans les Parcs naturels régionaux



Fédération des Parcs naturels régionaux de France

PARTENAIRES :

Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Parc naturel régional de Camargue

Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

Parc naturel régional du Livradois-Forez

Parc naturel régional du Lubéron

Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Parc naturel régional des Monts d'Ardèche

Parc naturel régional Normandie-Maine

Parc naturel régional du Pilat

Parc naturel régional Scarpe-Escaut

Parc naturel régional du Vercors

Financement : Fédération des Parcs naturels régionaux de France

REALISATION PLAQUETTE :

École nationale supérieure d'architecture de Nancy

Master 1 Semestre 2 "Architecture, Villes, et Territoires"

Atelier de projet 2013-2014 Hors les Murs

Professeur encadrant l'atelier : Marc VERDIER

En lien avec le séminaire animé par Vincent BRADEL.

Crédits photographiques : photos réalisées par les étudiants,
sauf mentions contraires

Réalisation du document :

Pauline FISCHER et Alexis JEANNELLE

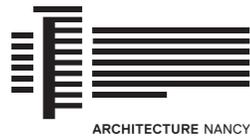
2015

NOTE AU LECTEUR

La présente publication est issue de l'atelier de projet d'urbanisme « hors les murs » 2014 du cycle Master de l'École nationale supérieure d'architecture de Nancy. Elle présente une compilation d'interviews et de reportages réalisés au cours d'une semaine intensive d'immersion dans les territoires de différents Parcs naturels régionaux. Ce tour de France des Parcs naturels régionaux est né du partenariat entre l'école d'architecture de Nancy et la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

Cette publication n'a pas pour vocation d'établir un inventaire exhaustif des opérations et des rencontres des territoires visités. Elle propose au lecteur un aperçu d'expériences, de rencontres qui participent désormais à l'outillage de l'atelier « Hors les Murs ». Cette même boîte à outils qui se nourrit des capacités d'invention et d'innovation que nous livrent depuis 10 ans les Parcs naturels régionaux.

Cette présentation a donc nécessité un tri, un choix et une composition des documents produits.



Ecole nationale supérieure d'architecture de Nancy

Parvis Vacchini
2 rue Bastien-Lepage
BP 435 - 54 001 NANCY Cedex
Tél : 03 83 30 81 00 - Fax : 03 83 30 81 30
E-mail : ensa@nancy.archi.fr
Site internet : <http://www.nancy.archi.fr>



Fédération des Parcs naturels régionaux de France

9 rue Christiani
75 018 Paris
Chargé de mission Aménagement du territoire
Nicolas SANAA
Tél. : 06 63 47 46 77
E-mail : nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr
Site internet : <http://www.parc-naturels-regionaux.tm.fr>

Nous tenions à remercier celles et ceux qui ont contribué à l'aboutissement de cette publication.

En particulier la Fédération des Parcs naturels régionaux de France qui nous donne l'opportunité d'utiliser le réseau d'expérimentation des Parcs pour alimenter les réflexions et les débats au sein de l'atelier.

L'ensemble des Parcs naturels régionaux visités et à travers eux les différentes équipes rencontrées pour leur disponibilité et leur bienveillance. Les élus, les C.A.U.E. et tout ceux qui nous ont accordé de leur temps et de leur sympathie.

Réinventer un urbanisme rural

6

Parcourir des territoires, se mettre en situation d'écoute et de récolte d'expérimentation est un puissant levier d'inventivité. Nos 10 ans d'ateliers nous l'ont démontré souvent. Les Parcs partenaires des ateliers présentent une sélection de leurs meilleures opérations de développement s'intéressant dans un très large spectre au domaine de l'urbanisme. Ces situations d'exploration ouvrent dès lors au travers des projets des étudiants à l'innovation et permettent sans répit de proposer des hypothèses de transformation des modes de vie et de la façon d'accompagner la mutation inévitable des paysages construits.

Nous restons redevables de nos voyages au travers des territoires de Parc, là, où nous dit-on « s'invente une autre vie ». 10 ateliers territoriaux, dont l'alchimie reste finalement assez simple : terrain + rencontres + visites + débats et réflexion, dans un objectif de transformation et d'invention. Ces situations de recherche et d'expérimentation nous ont appris que l'essentiel de notre faculté à « faire projet » dans le domaine qui est le nôtre, le paysage et l'espace habité, se fondait sur une écoute de tous ceux qui de près ou de loin manipulaient la même matière.

Nous avons compris aussi que nous devions regarder les choses de façon décalée pour qu'elles nous parlent et nous fassent réagir. Nous avons testé la possibilité de tirer d'autres domaines que les nôtres (l'agriculture, l'économie locale et solidaire, la gestion de l'eau...) des leçons de méthode et de d'organisation de la pensée.

Nous avons compris aussi que les règles et les normes étaient faites pour être tordues et réactivées autrement pour être forces d'invention plutôt que contraintes. Nous avons, enfin, admis, que le cadre de vie et l'architecture étaient très certainement ici des moyens à activer pour « inventer une autre vie », et donc, sommes entrés pleinement dans la « pensée PNR », en cherchant toujours à mettre en relation les témoignages, visites et observations, considérant que plus elles semblaient loin les unes des autres, et plus elles étaient prometteuses d'inventivité.

10 ans d'ateliers Hors les Murs nous ont permis d'initier une collection de positions qui nous aident à faire des projets d'urbanisme en milieu rural qui vont dans le sens des énergies que nous avons toujours trouvé dans le réseau des Parcs, mais également qui pourraient commencer à illustrer, avec finalement beaucoup de pragmatisme et de modestie, une autre façon de penser le développement des territoires et les modes de vie des habitants.

En 2014, la fédération des Parcs naturels régionaux, qui soutient sans faille ces ateliers depuis leur origine, a contribué à cette dynamique de découverte en nous donnant la possibilité d'envoyer nos étudiants en observation et écoute dans 10 Parcs qui, dans des domaines complémentaires (énergie, précarité sociale, ressources, habitat, gestion des risques, participation des habitants...) avancent et innovent, en mettant en place des actions très concrètes, puissants démonstrateurs à la fois de leurs rôle d'expérimentation, mais également d'une mobilisation de forces humaines et techniques que l'on ne soupçonne pas... et qui, sans doute, sont une de ces clés que le monde rural possède sans le dire assez.

7

Ces parcours au sein du réseau des Parcs ont été, bien sur, un stimulant pour nos projets de cette année dans le Haut Jura. Ils auront été, soyons-en certain, un outil de formation pour nos jeunes architectes en herbe qui les marquera longtemps. Mais bien plus que cela, ils auront constitué une matière qui en s'additionnant aux enseignements de nos ateliers forment un corpus de recherche et d'action (de recherche-action) qui rejoint l'objectif qu'une Ecole Nationale Supérieure d'Architecture se donne quand elle investit dans cette forme singulière de recherche et de formation « Hors les Murs ».

Nous sommes assez convaincus que ce savoir partagé entre Parcs et Ecole contribue à l'émergence d'une école «ruraliste», come les Italiens de l'Université de Florence ont formalisé avec la région de Toscane, une école «territorialiste», lieu de recherche et d'expérimentation partagée.

Deux réseaux se rejoignent ici, le réseau des Parcs que nos étudiants ont eu la grande chance de mieux appréhender cette année et le réseau des établissements d'enseignement supérieur et de recherche regroupés au sein de ER&PS (Espace Rural et Projet Spatial).

Le document réalisé ici témoignent des rencontres et « récoltes » de notre équipe de l'atelier 2013-14. Il ne prétend évidemment pas être exhaustif des valeurs et richesses des expériences observées qui vont bien au delà de ce qui est compris et exposé ici. Mais il témoigne de l'effet de « collection », outil essentiel de réflexion pour mieux penser les projets d'urbanisme et de développement rural mis en œuvre par l'équipe d'étudiants.

Je tiens à remercier ici vivement d'abord Nicolas Sanaa et la fédération des Parcs naturels régionaux de France qui a permis cette organisation et également tous les chargés de mission des Parcs visités qui ont consacré du temps à ces enquêtes.

Marc VERDIER

Maître Assistant – ENSArchitecture de NANCY

Ville et territoire

Réinventer un urbanisme rural

8

Il est devenu évident qu'en complément de cette immersion des étudiants dans un village, il fallait ajouter une sorte de tour de France, à la découverte de la diversité des territoires, afin que la vision des équipes ne se résume pas à un village ou un seul projet de territoire. Aussi, nous avons imaginé, en discussion avec les jeunes, différents parcours, qui chaque fois, pour le Parc naturel visité, mettaient en avant une spécificité, une stratégie, une action.

Au travers de cette démarche, ils ont pu se confronter à la multiplicité des terroirs, et aussi prendre conscience que dans les territoires qui pratiquent le développement durable à partir du patrimoine, on bougeait et on avait besoin d'eux.

Ce fut aussi l'occasion, dans un temps très resserré, de faire une photographie de près d'un quart du réseau des Parcs naturels régionaux sur des initiatives innovantes. Les étudiants ont pu percevoir la dimension participative des Parcs naturels régionaux, mais aussi le lien très fort que l'urbanisme entretenait avec les autres disciplines : architecture, agriculture, énergie, développement, paysage, biodiversité, tourisme, culture, éducation. C'est probablement le point le plus important de ces visites : pouvoir observer sur de multiples politiques, une approche réellement pluridisciplinaire.

Ils ont pu aussi constater qu'il existait tout un réseau d'architectes en France, dont le métier n'était pas de construire mais de réguler la production urbaine et aider à ce qu'elle fasse sens.

Les étudiants dans ce voyage et cette moisson de pratiques, ont rassemblé toute une série d'expérimentations qu'ils ont pu observer et analyser, et ainsi voir leur pertinence et leur limite. Ce fut aussi pour eux l'occasion de nourrir leur carnet d'adresses à l'orée de l'obtention d'un diplôme et d'une prochaine entrée dans la vie active. Ainsi ce concept ne se réduit pas à une démarche professionnalisante, et permet au niveau du marché du travail, d'élargir leurs champs des possibles.

Ces divers déplacements renouent aussi avec une vieille tradition française : le compagnonnage qui offre l'opportunité d'apprendre par la proximité et la mobilité.

Cette idée de compagnonnage que permet la richesse du réseau des Parcs naturels régionaux est probablement à réitérer pour les prochaines éditions. Les étudiants ont pu se rendre compte des expériences et « astuces » utilisées par les Parcs naturels pour favoriser un urbanisme rural judicieux avec peu de moyens.

Pierre WEICK

Directeur de la Fédération des Parcs naturels régionaux

9



Depuis 2005, les Parcs naturels régionaux accueillent les étudiants de l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Nancy dans le cadre du Master « Villes et Territoires » encadré par Marc Verdier.

Ainsi grâce au soutien de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, à l'investissement des équipes des différents Parcs, il est donné la possibilité aux futurs architectes, chaque année, de se former sur des cas de terrain en interaction directe avec des acteurs locaux investis et bienveillants.

Des communes sélectionnées par l'équipe encadrante permettent aux étudiants d'aborder, de comprendre les enjeux qui se jouent sur ces territoires ruraux et d'y apporter, par la suite, des éléments de réponse urbains et architecturaux.

Parallèlement à ce travail de prospective, l'atelier « Hors les murs » 2014 a été alimenté par une série d'enquêtes sur 10 Parcs naturels régionaux : visites d'opérations, rencontres avec les élus, les C.A.U.E., les équipes des différents Parcs, etc.

Un travail en immersion avec pour objectif de donner l'occasion aux étudiants de regarder, comprendre et capitaliser les actions innovantes de ces territoires dans le but de nourrir les échanges, les réflexions et les projets au sein de l'atelier.



Rencontres

12

p. 5 Remerciements

p. 6 Réinventer un urbanisme rural

p. 10 Préambule



16
PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN



Chantier EnerTerre
P. 20
L'énergie comme catalyseur d'un projet social et solidaire

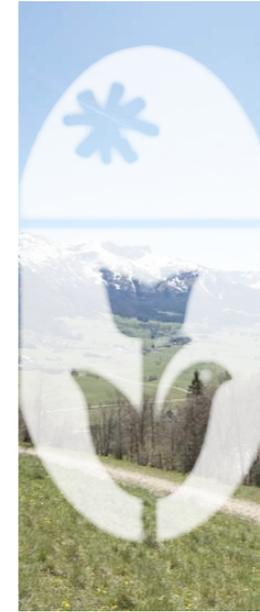
Résidence d'architectes
P. 22
Pour une culture partagée du territoire



24
PARC NATUREL REGIONAL NORMANDIE MAINE



Le « 2-4 »
P. 28
Terrains(s) d'Expression(s) Associative(s)



30
PARC NATUREL REGIONAL DU VERCORS



Habiterre
P. 34
Réinventer l'Habitat et l'Habiter ensemble

De l'Aire
P. 36
Laboratoire des transformations urbaines



38
PARC NATUREL REGIONAL DES MONTS D'ARDÈCHE



Eco-hameau de Cintenat
P. 42
Redéfinir « l'Habiter à la campagne »



44
PARC NATUREL REGIONAL DE CAMARGUE



La tour du Valat
P. 48
Mieux comprendre les zones humides pour mieux les gérer.

La maison d'édition Actes Sud
P. 50
Cultiver son territoire

13



52

PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON



La commune de Viens
P. 56
Vivre un village vivant



58

PARC NATUREL REGIONAL DES CAPS ET MARAIS D'OPALE



« V.U.Q. »
P. 62
Vers un Urbanisme de Qualité



64

PARC NATUREL REGIONAL SCARPE-ESCAUT



Opération R.E.N.O.U.E.R
P. 68
RENOUvellement Ecologique en milieu Rural



70

PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ



Habiter les centres bourgs
P. 74
Accueillir les modes de vies de demain dans les murs d'hier



76

PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT



Maison de la mobilité
P. 79
Mutualiser pour mieux se déplacer

p. 80 Boîte à outils
p. 82 Bilan de l'atelier

Parc naturel régional

des Marais du Cotentin et du Bessin

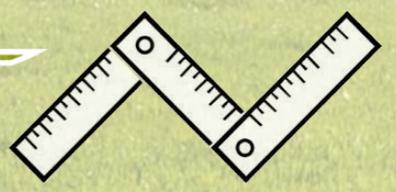
16



17

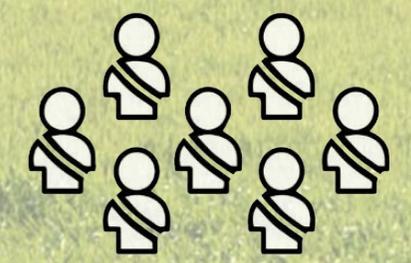


Création
**PARC NATUREL
RÉGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU
BESSIN**



1466 KM² DE SUPERFICIE
dont près de 30 000 ha.
de zones humides

150 COMMUNES adhérentes sur les
départements de la Manche et du
Calvados. 74 000 HABITANTS



Rédaction de la TROISIÈME
CHARTÉ DU PARC en 2010.

Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

18

Les marais du Cotentin et du Bessin capitalisent 30 000 hectares de zones humides et 3 000 ha de landes dans **un paysage bocager emblématique**.

Cette multiplicité de milieux naturels abrite aussi une très **grande diversité d'espèces animales et végétales**. La zone humide constitue une importante ressource pour l'homme qui a longtemps su en tirer parti sans pour autant troubler les équilibres. L'identité du territoire des marais s'est ainsi construite sur sa spécificité géographique et se lit dans **les savoir-faire agricoles, artisanaux et son patrimoine bâti**.

La charte du Parc a donc pour vocation de **préserver ce patrimoine paysager, architectural et culturel**. L'enjeu est donc ici de considérer la question de l'urbanisme comme une opportunité pour valoriser ce capital, facteur d'attractivité. On préférera par exemple **valoriser des techniques de construction en terre** en adéquation avec la problématique de la précarité énergétique et sociale, **impulser un écodéveloppement agricole** pour sauvegarder la richesse paysagère du bocage ; autant d'**opérations d'innovation qui visent à répondre aux enjeux futurs**.

EXTRAIT DE LA CHARTE

<< Avec une campagne préservée, proche de bassins d'emploi et facile d'accès, ses paysages originaux et diversifiés, ses patrimoines culturels et son habitat traditionnel, notre territoire répond à toutes ces attentes. S'y ajoute la forte identité liée aux marais, renforcée par l'attachement des habitants à leur patrimoine. Pour ne pas banaliser nos paysages ni remettre en question nos atouts, il est indispensable de mieux maîtriser l'urbanisation, de s'assurer de la qualité des aménagements, de développer de nouveaux services de proximité et de veiller à l'intégration des nouveaux arrivants sur notre territoire. >>



Il faut composer le paysage avec l'économie locale, trouver une forme de durabilité et de viabilité pour pérenniser ce patrimoine paysager.



Hégésippe BELLANGER

Chargé de mission Urbanisme Durable ¹

19



¹ Cette mission est désormais assurée par Joëlle RIMBERT responsable du Pôle « Aménagement et cadre de vie » au Parc.



Chantier EnerTerre

L'énergie comme catalyseur d'un projet social solidaire

LE PROJET

Mise en place
Accompagnement de chantiers participatifs en auto construction d'isolation ou de réalisation d'enduits isolants type terre ou chaux.

LE PROCESSUS

Mise en place du projet sous forme d'association dans le cadre du **Plan Climat Énergie Territorial du Parc en 2011**.

LES ACTEURS

Initié par le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin.
Soutenu par la Fondation de France

Laurent BOUYER **chargé du projet « précarité énergétique »**
François STREIFF **architecte, chargé de l'éco construction et l'écohabitat (formation GRETA)**

EnerTERRE est un dispositif expérimental qui s'articule autour de chantiers participatifs et dont le but est de **lutter contre la précarité énergétique** sur le territoire du Parc. Le processus vise à accompagner des foyers avec des revenus modestes dans **l'amélioration thermique de leur habitat**.

Un technicien du Parc ainsi qu'un professionnel thermicien guident les habitants dans un **processus de chantiers auto-construits et participatifs** en ayant au préalable conduit un diagnostic précis.

En parallèle le Parc a mis en place un chantier permanent pour **valoriser, expérimenter et former à la construction en terre** : la formation **GRETA**.

L'objectif est double et permet à la fois la **promotion de ces techniques** de construction mais aussi la **formation des bénévoles et des bénéficiaires** du dispositif EnerTERRE.

Le projet du Parc propose donc une **réponse alternative et plurielle à la problématique énergétique** : le développement de la performance énergétique est ainsi associé à la préservation du patrimoine bâti, du savoir-faire, de l'usage de ressources locales, et surtout de la **valorisation de la solidarité territoriale**.

Cette transversalité dans la démarche illustre la capacité du Parc à **innover en matière d'habitat et de « mieux vivre-ensemble »**.

Participation au chantier EnerTERRE en cours sur la réfection d'une façade : élaboration et pose d'un nouveau mortier en terre **1** et **2**.

La formation GRETA promeut les techniques de maçonnerie en terre (**3**) à travers ses formations mais aussi en encourageant l'expérimentation sur de nouvelles formes d'utilisation du matériau.





Résidence d'architectes Pour une culture partagée du territoire

22



La résidence d'architectes est un projet culturel expérimenté en milieu rural ou urbain par la **Maison de l'Architecture de Basse-Normandie** depuis 2010. La démarche permet de reconsidérer un territoire étudié, d'en **identifier les atouts et potentiels, et de constituer ainsi une culture commune** favorable à la mise en œuvre d'un projet de territoire porteur de sens pour chacun. Elus, habitants, usagers et partenaires sont impliqués à travers des **dispositifs de recherche-action mis en place par les architectes en résidence**. Les actions menées permettent ainsi de **co-construire une culture et une identité locale** en réinterrogeant le cadre de vie de

tout un chacun. Le dispositif permet d'identifier et d'accompagner des communes d'accueil dans lesquelles **les architectes vont s'immerger pour six semaines**. Ces derniers sont sélectionnés et ont pour mission de **révéler les éléments clés et constitutifs du paysage et de la vie locale** qui seront par la suite partagés avec les différents partenaires. Les Résidences **s'inscrivent sur le long terme et deviennent un facilitateur et catalyseur** pour des futurs projets notamment dans la rédaction de documents d'urbanisme. Les **élus** en sont les premiers bénéficiaires, l'occasion de **profiter d'une certaine ingénierie créative**

leur permet de reconsidérer leur commune, d'y construire une vision prospective et ainsi d'envisager des projets inscrits dans une culture locale partagée. C'est aussi l'occasion d'offrir plus qu'une tribune aux **HABITANTS ET USAGERS en les intégrant à la démarche en tant qu'acteurs de leur cadre de vie**. Les **ARCHITECTES** ont, quant à eux, la possibilité de se confronter au terrain. La nécessité de **développer un vocabulaire commun à tous, d'intégrer la population au processus de création** et de réflexions se révèle être formateur et permet, entre autre, de réinterroger les pratiques du métier.

23



Nathalie LEMARCHAND
Elizabeth TAUDIERE

Architectes, Maison de l'architecture

« La résidence d'architectes est un travail de fond et de sensibilisation avec les élus, les habitants et les partenaires, cela permet à tout un chacun d'échanger ensemble sur des enjeux pluriels. »



Denis SMALL

Maire de Graignes

« La résidence d'architectes nous a permis de bénéficier d'un nouveau regard sur la commune. Nous avons ainsi pu prendre du recul par rapport à notre territoire et même réinterroger certains points de notre Carte Communale. »



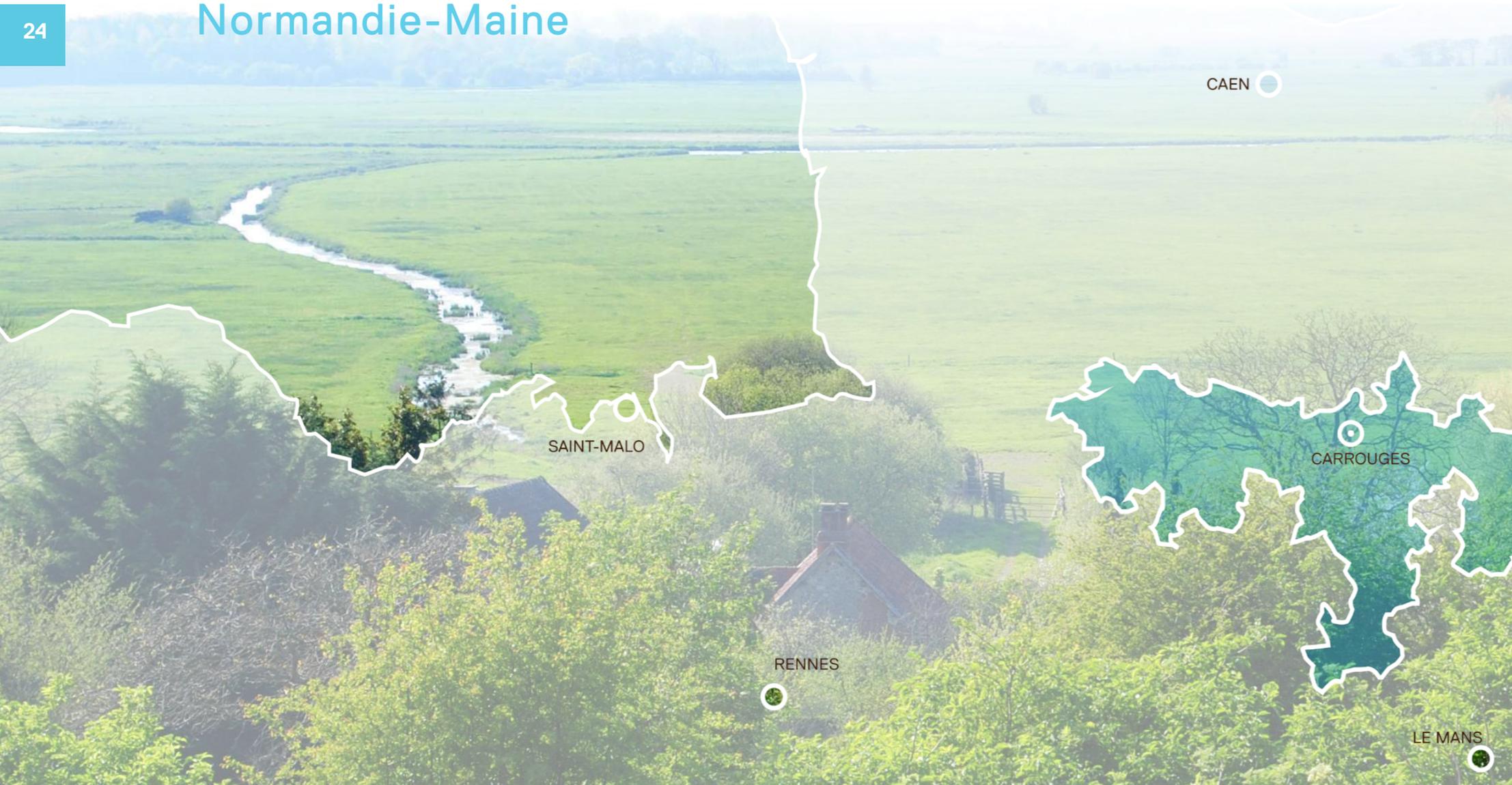
Elise GIORDANO

Architecte

« C'est une expérience professionnelle inédite : il faut ouvrir le champ des possibles aux élus comme aux habitants et cela nécessite de trouver les outils d'un dialogue partagé par tous. »

Parc naturel régional Normandie-Maine

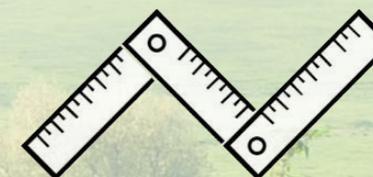
24



25



Création
PARC NATUREL
RÉGIONAL
NORMANDIE- MAINE



2 572 KM² DE
SUPERFICIE

164 COMMUNES adhérentes sur
les départements de l'Orne, de la
Manche, de la Mayenne et de la
Sarthe. 92 826 HABITANTS



Rédaction de la TROISIÈME
CHARTÉ DU PARC en 2008.

Parc naturel régional Normandie-Maine

Le parc naturel régional Normandie-Maine est situé **au seuil du Massif Armoricaïn et du Bassin Parisien**. La géomorphologie de ce territoire a conditionné son développement territorial ; ses forêts, ses bocages, ses campagnes ouvertes, et ses espaces urbanisés témoignent **de la richesse et de l'intrication des patrimoines historiques, naturels et culturels**. En somme : un territoire d'interface (4 Départements, 7 Pays et 26 EPCI), héritier d'un fort passé inscrit dans des paysages de caractère.



La constellation de villages et le bâti diffus au sein du Parc nécessitent de conjuguer **une réponse plurielle entre les problématiques environnementales et paysagères** aux questions liées à l'urbanisation. Dans ce sens, la charte entend **harmoniser les projets urbains / architecturaux avec le projet de paysage (trame verte et bleue)**. Cultivant leur **rôle de laboratoire d'expérimentation** les actions du Parc visent à encourager et accompagner les démarches participatives et intercommunales ainsi que le suivi et l'évaluation des projets de territoire.

EXTRAIT DE LA CHARTE

<< Pour les douze années à venir, la politique du Parc concourt à atteindre cet objectif global et fédérateur et la révision de la charte a, par conséquent, été ordonnée selon trois vocations fondamentales :

- *favoriser la biodiversité en assurant l'équilibre des patrimoines naturels, culturels et socio-économiques ;*
- *sensibiliser, former et informer pour responsabiliser à une gestion raisonnée du territoire ;*
- *promouvoir les productions et les activités respectueuses de ce territoire. >>*



Faciliter le dialogue collectif avec les habitants et les acteurs du territoire afin de cibler directement les lieux clefs et propices au développement des projets du Parc.



Gabriel SOULARD

Responsable du Pôle Aménagement du territoire





Le « 2-4 » Terrain(s) d'Expression(s) Associative(s)

Le 2-4 correspond au numéro de l'adresse d'un local situé dans le centre bourg de Pré-en-Pail et qui capitalise les énergies de **différents projets associatifs**. Les associations du Secours Populaire, d'études ET chantiers et de Payaso Loco forment un **groupement associatif tourné vers l'économie sociale et solidaire**. Leur but est de partager une action quotidienne de proximité en travaillant au **maintien et la création du lien social entre les habitants**.

À l'origine, le 2-4 rue des Rosiers représentait, aux yeux de la commune, une friche qui devait être détruite. Le Secours Populaire et Payaso Loco ont alors proposé la **création d'un pôle associatif** commun autour de leurs différents champs de compétences. Le collectif est donc un **espace de rencontre et de partage** rapprochant les différents acteurs de la commune, il héberge également une ludothèque ainsi qu'un jardin participatif.

Le bâtiment est aussi le support pour une **médiation** plus large sur les **problématiques liées à l'architecture et l'urbanisme**. Sur la commune et son territoire, l'objectif est

de **questionner l'avenir des centres bourgs, la vacance, les friches** ainsi que le développement de **nouveaux équipements publics**.

Le 2-4 organise régulièrement des événements afin de **réactiver un certain « vivre ensemble »** dans le bourg et ainsi favoriser l'échange entre les générations, les cultures et les genres. Il a entre autre accueilli le dispositif **« architectes en résidence »** et s'attache à se développer sur la base de la participation, l'implication et la solidarité des usagers, des habitants et des élus.

Rencontre avec Bénédicte Mailler dans les locaux du collectif. ①

L'association y met à disposition un espace atelier ③, une ludothèque ainsi qu'un jardin participatif ②, dans l'idée que tout un chacun puisse bénéficier, participer et donc faire vivre ces « services » de proximité.



Bénédicte MAILLER

Architecte, Payaso Loco

« En architecture et en urbanisme, tout le monde a quelque chose à apporter. L'important n'est pas de construire mais de développer l'existant pour valoriser l'espace tout en créant du lien social. »



LE PROJET

Développement d'un **pôle associatif** qui mutualise des actions pour **le développement d'un « MIEUX VIVRE-ENSEMBLE »**.

LE PROCESSUS

Création du collectif en 2011 et **co-réhabilitation de locaux** en friche jusqu'à aujourd'hui. Mise en place de conférences, de chantiers participatifs, de rencontres avec des artistes, des architectes et les habitants.

LES ACTEURS

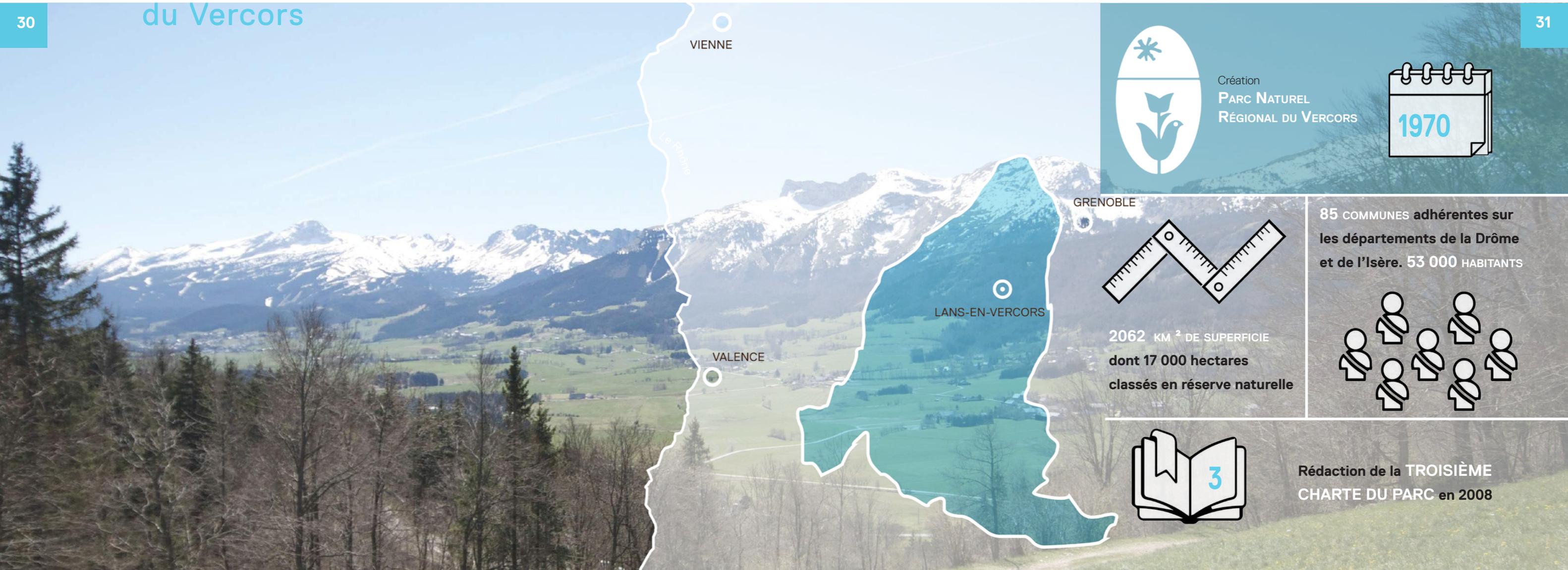
Soutenu par la municipalité de Pré-en-Pail

Initié par Le Secours Populaire, Etudes ET chantiers et Payaso Loco

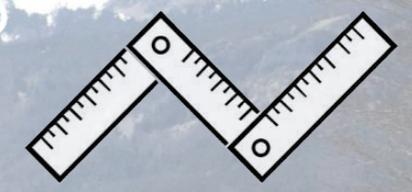
Parc naturel régional du Vercors

30

31

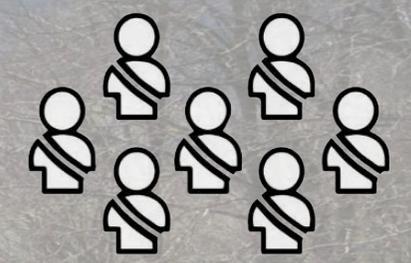


Création
**PARC NATUREL
RÉGIONAL DU VERCORS**



2062 KM² DE SUPERFICIE
dont 17 000 hectares
classés en réserve naturelle

85 COMMUNES adhérentes sur
les départements de la Drôme
et de l'Isère. **53 000** HABITANTS



Rédaction de la **TROISIÈME
CHARTRE DU PARC** en 2008

Parc naturel régional du Vercors

32

Le Vercors est un massif montagneux constitué de **crêtes, de vaux et de gorges**. Un relief particulier qui caractérise le Parc naturel régional du Vercors comme un territoire de caractère. L'environnement y porte **l'empreinte de l'homme, le mode de vie et les pratiques agropastorales** ont longtemps dessiné ce paysage de montagne. Cette relation au paysage fondée sur des **pratiques quotidiennes de subsistance** s'est peu à peu affaiblie. Habitat individuel et tourisme standardisé ont conduit à banaliser et **effacer le « genius loci »**.

Le territoire actuel est à l'image des enjeux qui s'y jouent : pluriel. Entre l'enfrichement lié à la **déprise agricole** et l'étalement urbain à **proximité des grands pôles d'influence** (Grenoble et Valence) les missions du Parc visent à trouver un **point d'équilibre** entre la préservation des ressources (terres arables, eau, etc.) et un **développement rural cohérent et maîtrisé** (accueil de nouvelles populations, mutation des pratiques de tourisme...)

Parmi les orientations du Parc, de nouveaux moyens d'actions sont mis en oeuvre pour **accompagner l'aménagement de formes urbaines ou rurales innovantes** et ainsi répondre aux besoins croissants de logements.

EXTRAIT DE LA CHARTE

*<< Inventer et préparer les territoires de demain :
- La pression urbaine et ses effets sur la gestion de l'espace et du foncier sont l'une des préoccupations majeures de certaines communes du Parc. Cette problématique, qui s'amplifiera dans les prochaines années, doit être gérée à l'échelle communale et intercommunale en relation avec les agglomérations voisines.
- Le Parc incitera et soutiendra les collectivités locales dans la mise en place d'outils permettant de contenir la pression urbaine et de préserver les espaces à vocation agricole et forestière. >>*



33





Habiterre

Réinventer l'Habitat et l'Habiter ensemble

34

LE PROJET

Parcelle de 5 000 m² à Die (26)
Un éco hameau composé de 5 maisons de 2 à 3 logements, nombreux espaces collectifs (salle d'activités, cuisine collective, chambres d'amis, un studio, une buanderie, un four à pain, terrasse et verger, parking).

LE PROCESSUS

Montage d'une **Société Civile Immobilière** à laquelle prennent part les foyers.

Financements mutualisés pour l'acquisition du foncier ainsi que la réalisation du projet, ils sont complétés par des **fonds d'épargne solidaires**.

Auto-construction du projet associée avec les artisans locaux

LES ACTEURS

10 familles de tous âges
Maitrise d'œuvre : Tangentes Architectes et SCOP Habiter Architecte
Financement : La NEF, **coopérative de financements solidaires**.

Situé sur la commune de Die, Habiterre est un **programme d'habitat groupé** dont la singularité réside dans la place accordée à la **qualité des espaces partagés**.

Le hameau est structuré le long d'une « **rue** » **intérieure paysagée** qui dessert tous les logements, chacun d'eux bénéficiant également d'un accès privatif côté jardin. Cette implantation reprend les **codes d'une morphologie urbaine « classique »** : une ouverture sur la rue, espace de rencontre et de convivialité et une alternative plus intime à l'arrière de la maison.

La maison commune, espace partagé au coeur du projet, accueille **les activités collectives des résidents** et de leur invités, mais peut également héberger les amis des familles, les voisins, des groupes... A cela s'ajoute la **mutualisation des organes de fonctionnement du hameau** (parking, système de chauffage, etc.).

Le dessin des espaces privés n'est pas en reste, **tous les logements bénéficient d'espaces de qualité** : une surface habitable confortable, une large terrasse orientée sur le paysage et un jardin potager. La force de cet habitat demeure en partie dans le **juste équilibre** entre les espaces collectifs et les parties privées.

L'élaboration de ce projet est atypique, elle repose sur dix familles qui ont préféré mettre l'accent sur la **coopération, l'échange** ainsi que la mutualisation des compétences et de moyens financiers de chacun pour **co-construire un lieu de vie écologique et solidaire**. Les foyers sont actionnaires de leur propre espace de vie, un système de parts cofinancé par des fonds issus de l'épargne solidaire. Ce modèle économique singulier apparaît être **plus pérenne et flexible** quant à l'évolution du projet à long terme (achat et vente facilités et garantis).

Habiterre propose ainsi une **alternative réaliste** au modèle prédominant d'habitat individuel isolé et ségréatif. Il offre la possibilité de **mutualiser des charges collectives** mais aussi et surtout de participer et bénéficier d'un **espace de vie à haute valeur ajoutée**.

Repas partagé avec les étudiants dans la maison commune **1**.

Espace de «rue» entre deux maisons réalisées en ossature bois (autoconstruction et artisans locaux), lieu de rencontre et de convivialité. **2**

Habitat groupé au centre ville de Grenoble : «Do mi si la mi», cousin urbain d'Habiterre **3**



35



De l'Aire Laboratoire des transformations urbaines

36



Quel sens donner aujourd'hui à l'**espace public sur des territoires ruraux et péri-urbains** ? La perte d'usage, le désinvestissement de la collectivité, le développement d'actions sécuritaires sur ces espaces tendent à étanchéifier et aseptiser ces lieux du «**vivre ensemble**». Pourtant cet espace est riche de la grande diversité de celles et ceux qui l'habitent, le co-construisent, ces mêmes personnes qui capitalisent par conséquent une expertise et un savoir non négligeables de leur territoire.

De l'aire est une association née en 2002 qui engage des démarches de **médiation pluridisciplinaire** pour répondre aux problématiques de cadre

de vie, de dynamique collective et plus globalement de la **fabrication du commun**. Pour cela De l'Aire propose des projets de type « **recherche/action** » dont les objectifs sont pluriels : révéler la créativité des populations et des élus sur les enjeux et les possibles de leur cadre de vie, susciter l'**intérêt et le plaisir de faire-ensemble entre usagers, citoyens, élus, professionnels, techniciens ou experts** et considérer l'espace public comme un lieu essentiel de développement de la vie publique et de la montée en politique des citoyens. L'association devient alors une **interface entre les différents acteurs** (habitants, élus, techniciens,

architectes, artistes...). Cette diversité d'intervenants permet **d'inventer des outils de mobilisation créative** (créations plastiques, atelier d'urbanisme, restitutions publiques des projets, etc.) pour **élaborer ensemble des solutions aux problématiques de territoire**.

La nécessité de définir un **cadre opérationnel** (*quels objectifs ? comment y arriver, les évaluer ?*) peut garantir les conditions du **dialogue** et de la **co-construction d'une vision composite du territoire**, cette dernière constitue alors un véritable catalyseur pour les futurs projets de développement.

37



Elisa DUMAY
Fondatrice de l'association De l'Aire

« La médiation urbaine et culturelle est un levier de connaissance du territoire. Aujourd'hui le vivre-ensemble c'est aussi le faire-ensemble. »



Christophe SCHNEIDER
CAUE 38 responsable du pôle urbanisme

« Accompagner les communes, c'est d'abord reformuler les questions posées pour mieux y répondre. »



Patrice PIERRON
Paysagiste

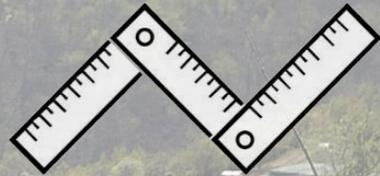
« Il faut arriver à faire parler les acteurs de leur pays, même si cela est parfois peu, car c'est de ça que les projets s'alimentent. »

Parc naturel régional

des Monts d'Ardèche



Création
**PARC NATUREL
RÉGIONAL DES MONTS
D'ARDÈCHE**



2 280 km² DE
SUPERFICIE

145 COMMUNES adhérentes sur les
départements de l'Ardèche et de la
Haute Loire. **76 649 HABITANTS**



Rédaction de la **SECONDE
CHARTRE DU PARC** en 2012

Parc naturel régional des Monts d'Ardèche

40

Le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche est situé sur le versant sud-est du massif central, c'est un **territoire de moyenne montagne** dont la géographie est une succession de vallées, monts et plateaux. Les cultures en terrasses et le **développement des villages en chapelets de hameaux** témoignent de la nécessité pour l'homme de s'adapter aux contraintes topographiques et **gérer intelligemment les ressources disponibles**. La protection du patrimoine naturel et bâti préfigure ainsi aux objectifs de la Charte. Mais le Parc souhaite avant tout **valoriser son capital paysager et architectural** comme un héritage vivant, porteur des valeurs contemporaines du **développement durable**.

Soumis aux problématiques liées à la fois au développement de l'habitat diffus en zone périurbaine (piémonts) et à la fois à la dépréciation des espaces dans les zones les plus isolées (plateaux), le Parc intervient à différents niveaux : sensibilisation des collectivités à un **urbanisme économe et innovant**, mise à disposition d'un fond financier et technique pour accompagner **les démarches d'éco-hameau/quartiers**, et enfin développement de **partenariats de « recherche-action »** avec les universités.

EXTRAIT DE LA CHARTE

<< Le Parc des Monts d'Ardèche a défini 6 principes d'urbanisme durable répondant aux enjeux patrimoniaux et socio-économiques :

- *Préserver les trames vertes et bleues : protéger les réservoirs de biodiversité, les corridors écologiques, ainsi que les rivières et milieux aquatiques.*
- *Limiter la consommation des espaces agricoles et forestiers : optimiser les espaces urbanisés existants et futurs, éviter l'urbanisation linéaire et éparse.*
- *Considérer la structuration du territoire autour de pôle de proximité pour construire les objectifs de planification concernant l'habitat, les services, les activités économiques et les déplacements.*
- *Préserver et valoriser les éléments structurants des paysages, en accordant une attention particulière aux paysages de référence.*
- *Adapter le territoire aux changements climatiques : s'assurer de la cohérence des objectifs de développement urbain au regard des risques liés aux aléas climatiques.*
- *Consolider les choix d'urbanisme par des démarches participatives. >>*



Il faut innover en s'appuyant sur toutes les ressources disponibles : le patrimoine, la culture, et surtout avec celles et ceux qui habitent et vivent leur territoire.



Jérôme DAMOUR

Chargé de mission architecture, urbanisme et paysage.

41





Éco-hameau de Cintenat

Redéfinir l'« habiter à la campagne »

42

LE PROJET

9 parcelles privatives individuelles

Les **parties communes et équipements communs** sont constitués par : un parking, la maison commune qui accueille les invités des habitants, un verger, un bassin d'assainissement biologique, un espace de jeux.

Chaque participant dans l'éco hameau a conçu sa propre maison, seul, ou avec un architecte / dessinateur de conceptions bioclimatique / thermicien en respectant la **charte du hameau** en matière d'**unité architecturale, de seuil de consommation énergétique, de modes de constructions, d'impact dans le paysage et de gestion des ressources naturelles.**

LES ACTEURS

Commune de Saint-Étienne-de-Serre
Alja DARRIBERE Conception du projet
A.S.L. (Association Syndicale Libre) constituée par les habitants de l'éco hameau.

Saint-Étienne-de-Serre est un **village de crête** composé de plusieurs hameaux isolés, les pressions foncières y sont relativement limitées. La municipalité tient toutefois à développer **une politique d'accueil des nouveaux habitants** et de développement de logements à prix modéré.

Dans cette optique, la mairie décide de proposer **un lotissement sur un terrain communal situé sur le hameau de Cintenat**. Une expérience voisine d'éco hameau a conduit la commune à choisir un porteur de projet privé qui parvient à réunir un groupe d'habitants lotisseurs et aménageurs. **Neufs maisons individuelles et une maison commune** sont construites. L'assainissement, les cheminements piétons, les potagers et un verger sont mutualisés.

Malgré l'absence de documents d'urbanisme, **des prescriptions strictes sont établies en matière d'intégration architecturale, paysagère, et de consommation d'énergie** (maisons bioclimatiques).

L'éco hameau de Cintenat est une opération de logement basée sur une **relation de confiance et de partage** entre les différents acteurs du projet.

En parallèle les élus ont mis en place **des stratégies pour faciliter l'acceptation du projet et mettre en relation ce hameau avec le cœur du village** (atelier d'écriture, prolongement des chemins communaux, etc).

L'équipe municipale s'est aussi saisie de l'opportunité du projet d'éco-hameau pour **conduire des initiatives sur la petite commune** en s'appuyant sur ses ressources (habitants, tissu associatif) et en contournant intelligemment ses contraintes notamment économiques : une halle en châtaigner local abritant barbecue et four à pain collectif a ainsi été montée par les habitants et est désormais **devenue le centre de la vie locale**.

Versant Sud de l'éco hameau de Cintenat où matériaux et conceptions architecturales se veulent en harmonie avec le site (toitures et murs végétalisés, choix des matériaux...) ❶

Halle en châtaigner co-construite avec les habitants devenue lieu de rencontres et de fêtes du village ❷



43



Nathalie MALET TORRES

Maire de Saint-Étienne-de-Serre



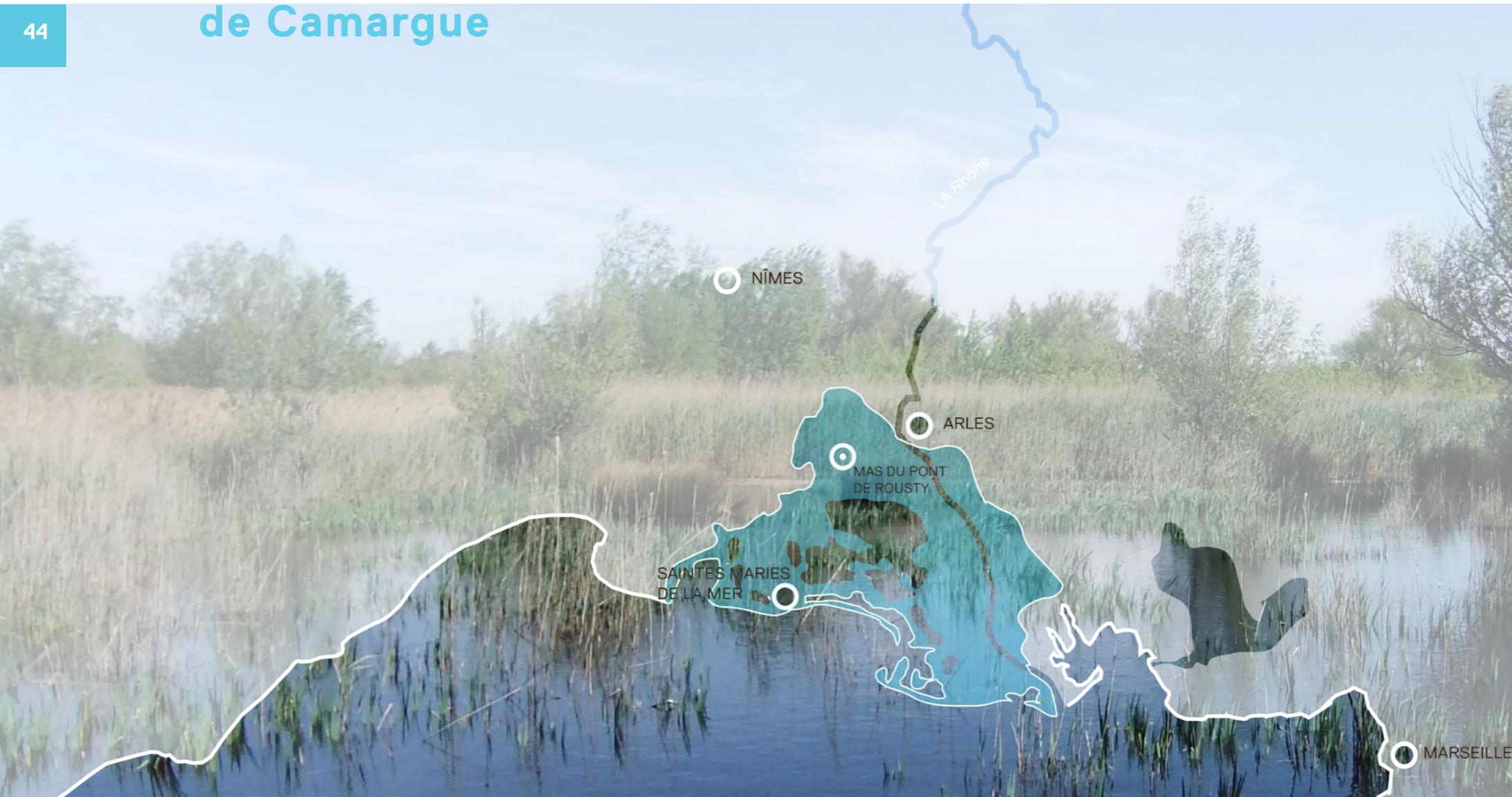
A défaut de pouvoir bénéficier d'une réelle ingénierie, les maires des petites communes doivent savoir unir l'ensemble des forces en présence autour d'un projet commun.



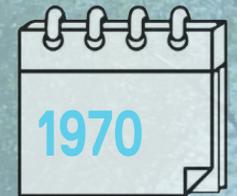
Parc naturel régional de Camargue

44

45



Création
**PARC NATUREL
RÉGIONAL DE
CAMARGUE**



1200 km² DE SUPERFICIE
dont 340 km² marins
75 km DE FAÇADE MARITIME

3 COMMUNES adhérentes : Arles, les Saintes-Maries-de-la-Mer et Port-Saint-Louis-du-Rhône.

100 000 habitants



**Rédaction de la QUATRIÈME
CHARTRE DU PARC en 2008**

Parc naturel régional de Camargue

46

Le delta du Rhône est l'une des plus grandes zones humides d'Europe et abrite **une grande diversité d'espèces animales et végétales**. Spécifique par son absence de relief (le point le plus haut se trouve à 4,50 m d'altitude), **ce système fragile est aujourd'hui menacé par le recul du littoral**. La question de l'impact de l'Homme sur ce milieu est primordiale : comment continuer à interagir en parvenant à atteindre **un équilibre entre la consommation des terres, la gestion des ressources et la préservation des paysages** ?

L'intégration de la **problématique architecturale et urbaine** dans les chartes du Pnr de la Camargue est relativement récente. En plus de la très faible densité de population qui s'illustre par le nombre de villages ou de structures urbanisées/habitées (seulement trois communes pour la totalité du Parc), un Plan de Prévention des Risques d'Inondations **interdit toute nouvelle construction et contraint les projets de rénovation sur la totalité du territoire**. Les nouveaux objectifs de la charte nuancent toutefois cette position radicale : on envisage aujourd'hui des projets d'aménagement du territoire s'ils remplissent les conditions de **respect du milieu naturel et d'une gestion intelligente du risque**.

EXTRAIT DE LA CHARTE

<< Le Parc s'engage à : - Poursuivre les études et les schémas de requalification des hameaux en partenariat étroit

avec les communes concernées dans le cadre de la mise en œuvre de sa charte paysagère ;

- Définir un schéma de services à l'échelle du territoire du parc en déclinaison de celui établi à l'échelle du territoire du Pays d'Arles ;

- Accompagner les services de l'urbanisme des communes dans la révision des PLU. et les programmes d'aménagements urbains ;

- Etudier et proposer des formes architecturales et d'organisation urbaine adaptées aux contraintes environnementales et en cohérence avec les PPRI ;

- Expérimenter de nouvelles formes architecturales et urbaines prenant en compte le caractère inondable du territoire. >>



La meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas.



Régis VIANET

Directeur adjoint du Parc Naturel Régional de Camargue

47





La tour du Valat

Mieux comprendre les zones humides pour mieux les gérer

48

LE PROJET

Création de la fondation en 1954, reconnue d'utilité publique depuis 1978. Le Domaine de la Tour du Valat est un centre de recherche pour la conservation des zones humides méditerranéennes. Il couvre une surface d'environ **2600 hectares dont 1844 hectares sont classés** depuis 2008 sous le statut de Réserve Naturelle Régionale.

CHIFFRES CLÉS

- **60 salariés**
- **Près de 4 millions d'euros de budget en 2007**
- **460 espèces de plantes** (dont une quinzaine protégées)
- **Plus de 300 espèces d'oiseaux**
- **230 taureaux et 20 chevaux de race Camargue**

La Tour du Valat, développe **une activité de recherche pour la conservation des zones humides méditerranéennes** avec un souci constant : « Mieux comprendre les zones humides pour mieux les gérer ».

Le domaine met en place des programmes de recherche et de gestion intégrée favorisant les **échanges entre les usagers des zones humides et les scientifiques**. L'objectif est donc d'arrêter la perte et la dégradation des zones humides méditerranéennes et de leurs ressources naturelles, de les restaurer et de **promouvoir leur utilisation rationnelle**. En parallèle la fondation capitalise de nombreuses ressources documentaires spécialisées en écologie des zones humides, ornithologie, zoologie, botanique, etc.

La Tour du Valat a élaboré en 1986 l'un des premiers **plans de gestion pour une Réserve Naturelle en France**. Il fixe les objectifs à atteindre et les moyens d'y parvenir et est depuis remis à jour tous les cinq ans. Les grandes orientations de gestion distinguent **ce qui ressort de la préservation du patrimoine naturel**, en insistant sur la naturalité

et la fonctionnalité des habitats caractéristiques de la Camargue, **et ce qui ressort du développement d'activités compatibles** avec la conservation de la nature, (expérimentation de gestion, test de protocoles, etc).

L'expérience acquise est par ailleurs **transférée à travers les différentes installations et bâtiments du hameau du domaine**: autonomie énergétique, traitement des déchets (assainissement par filtre planté), production agricole locale (élevage et maraichage), etc.

La fondation a établi son centre de recherche sur le site d'un hameau **1**. Les expérimentations du domaine sont consacrées en partie à des activités traditionnelles comme l'élevage et le maraichage **2**. Ainsi qu'à la recherche en matière de développement durable autonome (centrale de phytoépuration **3**).



49



La maison d'édition Actes Sud Cultiver son territoire



Fondée en 1978 par Hubert Nyssen, **la maison d'édition Actes Sud** est, depuis 1983, située à Arles au lieu-dit Le Méjan. Cette situation décentralisée et revendiquée par l'entreprise ne correspond pas à la tradition française, marquée par le groupement parisien des maisons d'édition littéraires.

Pour autant, Actes Sud est devenu **un pôle et un acteur culturel majeur pour la ville d'Arles**, en témoigne l'investissement de la maison d'édition dans le **développement culturel local** : comme par exemple la création en 1984 de *l'association du Méjan* fondée par les dirigeants qui

impulsera **le projet de renovation du quartier** (cinéma, sauna, restaurant) et qui propose aujourd'hui une **programmation culturelle variée** (musique, art plastiques et lecture), mais aussi la participation active de l'entreprise dans *le projet de campus de la fondation Luma*.

L'attachement territorial et le développement culturel comme **enjeux de société forts** constituent en partie l'identité de la maison d'édition.

Si **la communication et le tranfert des savoirs** à travers l'objet livre représentent le dessein principal d'Actes Sud, la philosophie de la maison repose aussi sur **l'engagement et la**

prise de position sur des valeurs humanistes : réinterroger nos responsabilités vis-à-vis du territoire, sa préservation, son développement.

Les questions liées à l'alimentation des populations, la consommation des ressources, l'éducation des générations futures sont autant de thématiques sur lesquelles **les acteurs d'un territoire**, comme la Camargue, **doivent prendre acte**. C'est autour de ces mêmes thématiques que **la maison d'édition souhaite continuer à s'engager** dans ses futures perspectives.



PETIT HISTORIQUE

1978 : fondation de la maison d'édition

1984 : création de l'association du Méjan

2004 : premier prix Goncourt pour *Le soleil des Scorta*, Laurent Gaudé, vendu à 400 000 exemplaires.

2007 : publication de la trilogie *Millenium*, Stieg Larson, plus d'un million de ventes en 2009.

2012 : second prix Goncourt pour *Sermon sur la chute de Rome* de Jérôme Ferrari.

2013 : Reprise des éditions Payot & Rivages

Ainsi que de nombreux prix du livre Inter, prix Fémina, prix Médicis (Nancy Huston, Paul Auster...)

ACTES SUD EN CHIFFRES

Titres au catalogue : **11 400**

Titres publiés par an : **500**

Chiffre d'affaires 2012 :

57 millions d'euros

Nombre de salariés : **205**

3 librairies

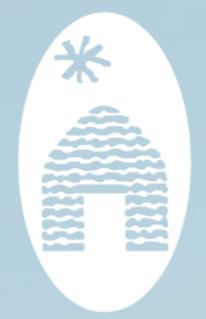
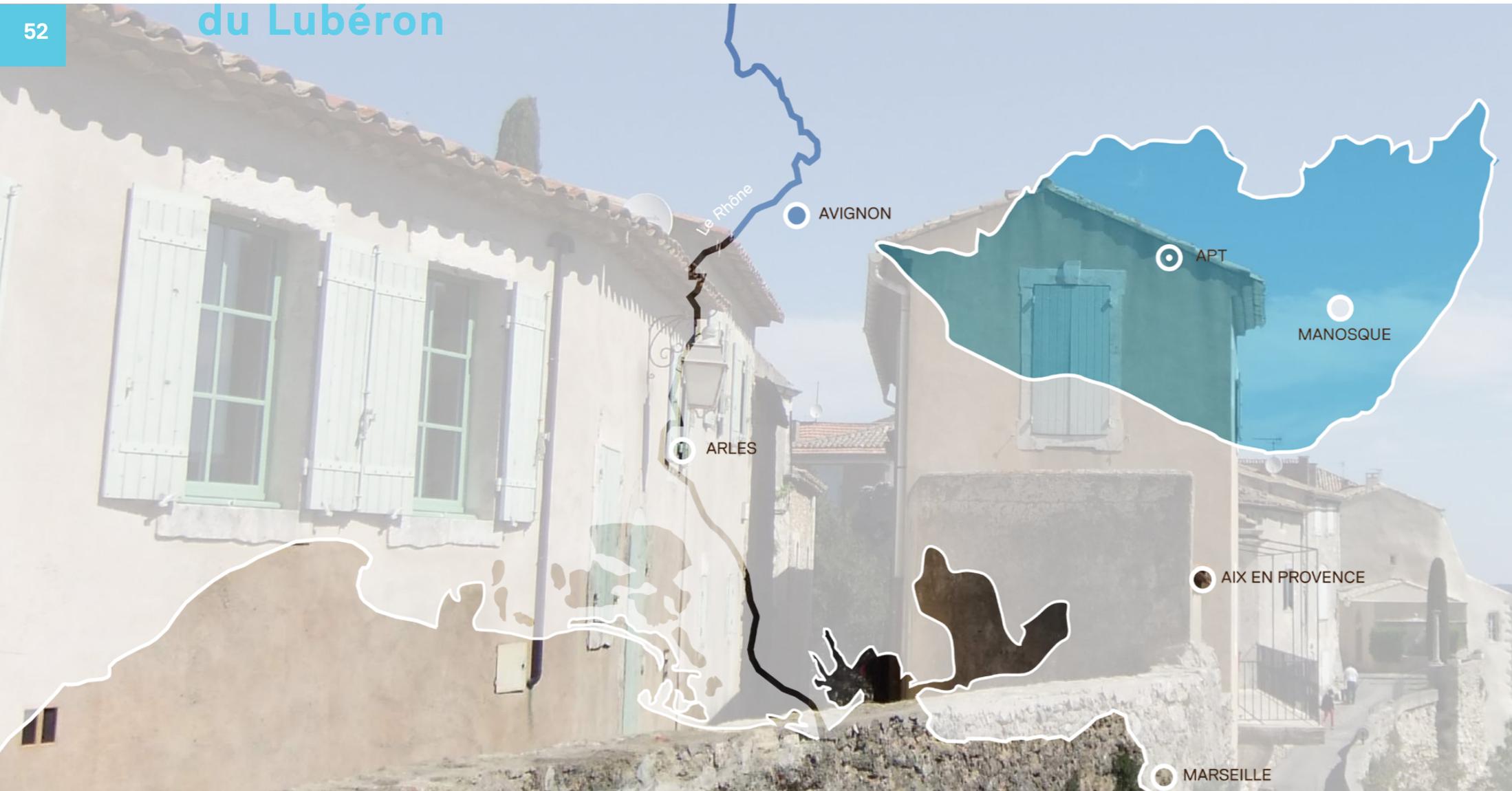
3 cinémas d'art et d'essai

1 restaurant

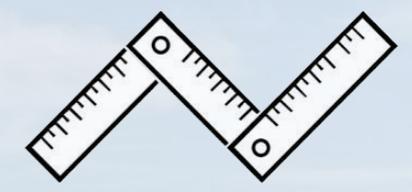
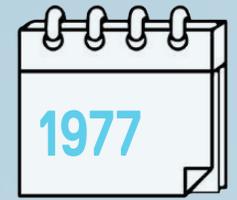
1 salle de spectacle

Parc naturel régional

du Lubéron

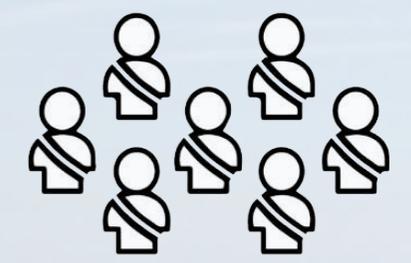


Création
PARC NATUREL
RÉGIONAL DU
LUBÉRON



1 850 KM² DE
SUPERFICIE

77 COMMUNES adhérentes sur les
Alpes de Haute-Provence et le
Vaucluse. 170 000 habitants



Rédaction de la QUATRIÈME
CHARTRE DU PARC en 2009

Parc naturel régional du Lubéron

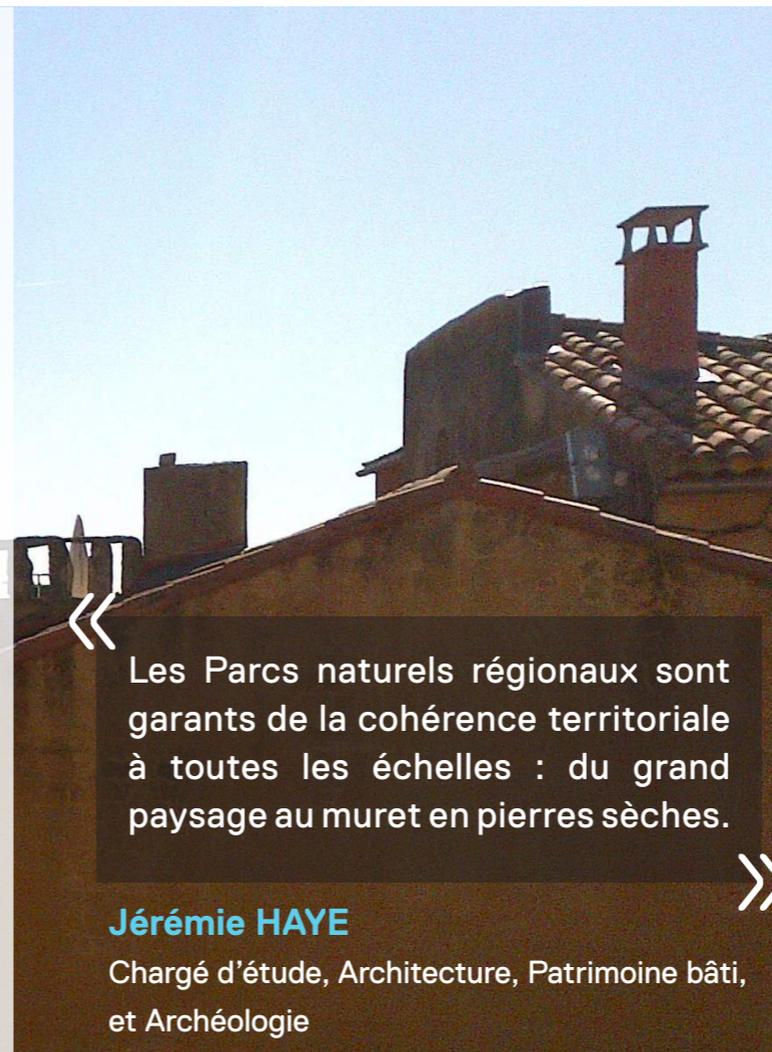
54

L'imbrication de milieux naturels diversifiés et de l'empreinte laissée par la présence de l'Homme sur le territoire du Lubéron confère au Parc une **très grande variété des paysages** : falaises et gorges, garrigues, villages perchés, culture en terrasses, etc. Dans les années 1970, la création de grosses infrastructures routières a engendré une **forte pression foncière** sur le sud du Lubéron. Ainsi la création du Parc en 1977 a eu comme premier objectif de limiter et maîtriser ce phénomène.

Le Parc naturel régional du Lubéron a donc développé une **ingénierie conséquente en matière de production et de maîtrise des documents d'urbanisme**. Une fonction exécutive et décisionnelle qui a permis de mieux gérer la consommation de terres sur le territoire. Désormais les missions du Parc sont portées sur **l'accompagnement des communes dans l'élaboration et l'application** de ces mêmes documents.

EXTRAIT DE LA CHARTE

<< La charte approuvée en 2008 approfondit la problématique paysagère au sens pluriel du terme ainsi que les questions liées à la transition énergétique, les grandes orientations sont les suivantes : Protéger les paysages et gérer la biodiversité Transmettre les patrimoines, Valoriser les patrimoines culturel et géologique, Gérer durablement les ressources naturelles et cohérent de l'ensemble du territoire, Améliorer le cadre de vie et la qualité de vie, Mettre en œuvre les pratiques d'un tourisme durable, Mobiliser le public pour réussir un développement durable. >>

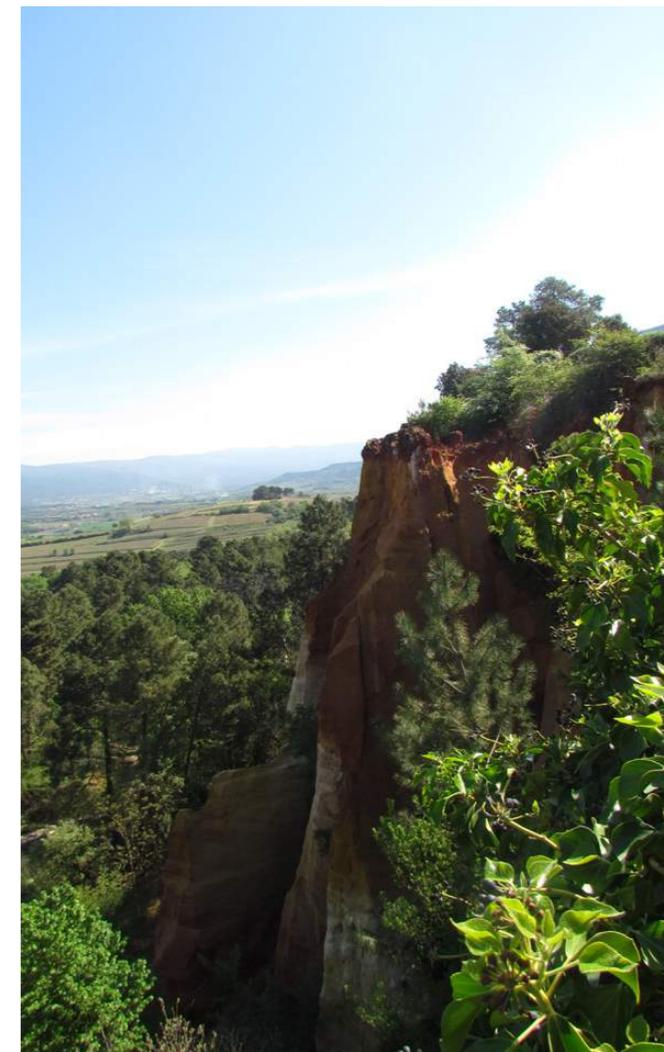


Les Parcs naturels régionaux sont garants de la cohérence territoriale à toutes les échelles : du grand paysage au muret en pierres sèches.

Jérémie HAYE

Chargé d'étude, Architecture, Patrimoine bâti, et Archéologie

55





La commune de Viens Vivre un village vivant

LE VILLAGE

Viens (Vaucluse)

617 habitants (2012)

Densité 18 hab. / km²

Superficie **35 km²**

Altitude **610 m**

Village médiéval perché, tourné face au massif du Luberon, sur les hauteurs entre Apt et Céreste à **30 km de Manosque**.

LE PROJET

- **Maintien des commerces locaux**
- **Accueil des nouveaux habitants**
- **Développement de filières « énergie durable »**

LE PROCESSUS

Financements publics et subventions sans augmentation des impôts locaux.

Collaboration avec les partenaires privilégiés que sont **le Parc et le CAUE**

Pittoresque et préservée, la commune bénéficie d'une image qui témoigne d'un **passé riche et prospère**. La grande qualité du patrimoine bâti et paysager caractérise Viens comme un **village médiéval typique du Lubéron**. Un tel cadre de vie implique une attractivité qui soumet la commune à une pression foncière non négligeable (tourisme, augmentation des résidences secondaires).

Jean-Pierre Peyron, maire de Viens est sensible à ces problématiques. Son parcours professionnel, notamment son poste en tant que chargé de mission « **agriculture et biodiversité** » au sein du Parc naturel régional du Lubéron, détermine sa conception de l'aménagement du territoire : **un urbanisme frugal et raisonné** qui valorise le capital foncier, architectural et paysager. La municipalité a favorisé le **maintien de l'offre de services et d'équipements** en pérennisant l'activité de l'épicerie ainsi que l'école du village. Dans cette optique, il apparaît nécessaire de **renouveler la population** en offrant l'opportunité aux jeunes ménages de pouvoir habiter

Viens : la réhabilitation d'un ancien bâtiment historique en logements sociaux a ainsi permis l'installation de sept familles. Ces dernières bénéficient par ailleurs d'un chauffage collectif bois qui s'appuie sur le développement de la filière locale. En parallèle à cela, la commune envisage la **construction de logements mixtes et participatifs**. Une stratégie d'accueil positive qui a conduit à l'ouverture d'une crèche dans le village.

Les élus conçoivent et prospectent l'image d'un village vivant et non d'un village « carte postale ». Une philosophie partagée avec le Parc et selon laquelle la ruralité est avant tout **un espace à vivre et à réinventer**.

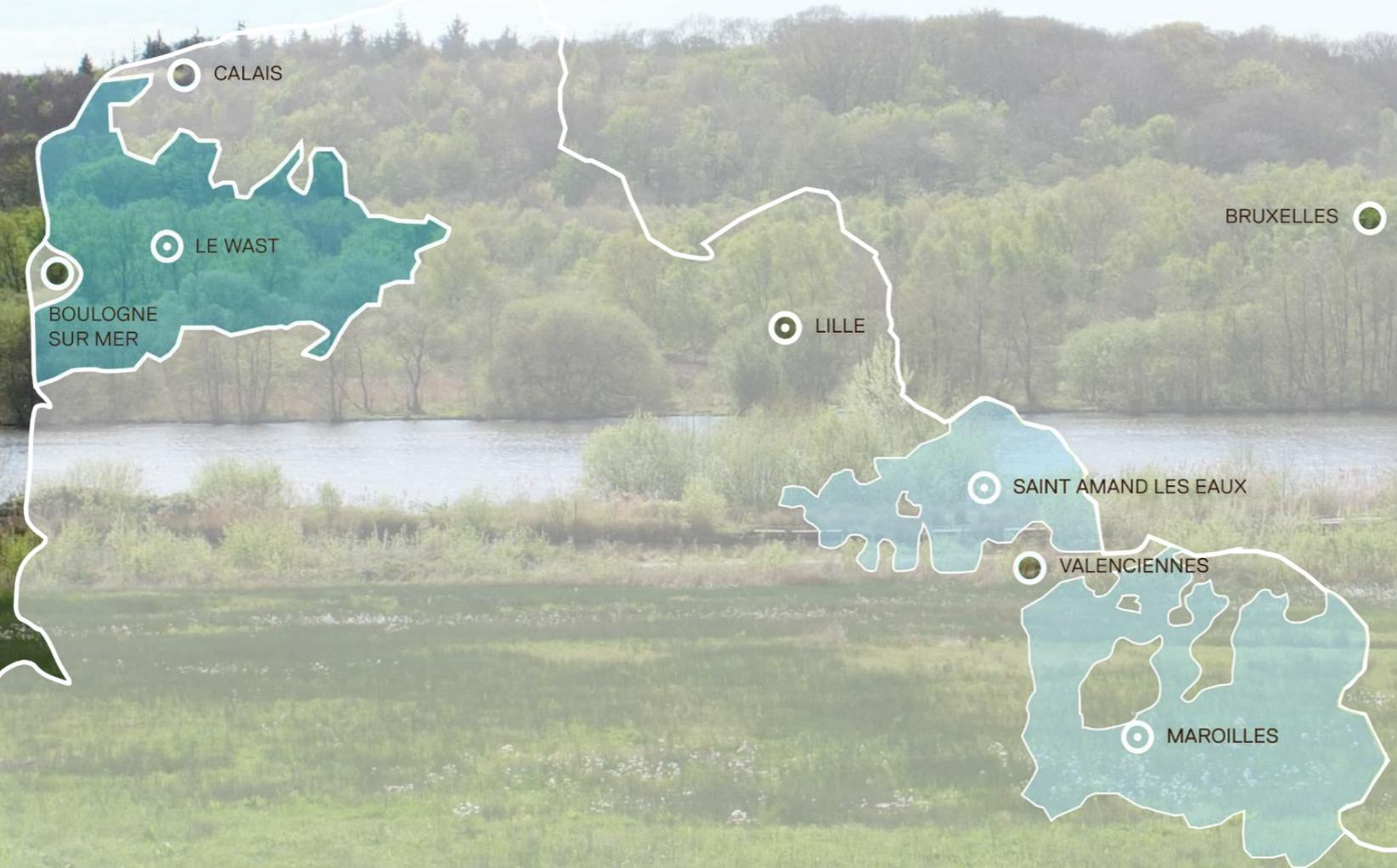
Viens est un village vieux de près de dix siècles, un patrimoine à préserver et à valoriser **1**. Le maintien de l'épicerie du village s'est fait à l'initiative de la mairie en collaboration avec un grand distributeur **2**. Mise en oeuvre d'un chauffage mutualisé au bois dans le cadre du plan énergie du Parc **3**.



Parc naturel régional

des Caps et Marais d'Opale

58



59



Création
**PARC NATUREL
RÉGIONAL DES CAPS
ET MARAIS D'OPALE**



1986



**1 365 KM² DE
SUPERFICIE**

154 COMMUNES adhérentes et 6
communes associées sur le
département du Pas-de-Calais.
200 000 habitants



Rédaction de la **TROISIÈME
CHARTRE DU PARC** en 2013

Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

60

Entre son **littoral** à l'ouest, son **cœur rural bocager** au centre et ses **marais** au nord-est, le Parc des Caps et Marais d'Opale se distingue par des paysages emblématiques dont celui des Deux-Caps, reconnu Grand Site de France. Il s'agit aussi de l'un des **principaux réservoirs de biodiversité de la région**. Sa situation géographique le soumet à de **fortes pressions extérieures**, liées principalement à la proximité de grandes agglomérations comme Calais, Dunkerque ou Boulogne-sur-Mer, à l'attractivité touristique notamment sur le littoral, et à la promiscuité avec les ports de Boulogne-sur-Mer et de Calais ainsi que du Tunnel sous la Manche.

Les objectifs du Parc visent à proposer un plan d'actions pour optimiser l'accompagnement des collectivités dans une **logique de gestion économe et raisonnée des sols** et favoriser la conduite de politiques publiques coordonnées. Cette démarche passe par la promotion d'actions expérimentales innovantes dans les nouveaux projets d'urbanisme.

EXTRAIT DE LA CHARTE

<< Dans cette optique le Parc a notamment inscrit dans sa charte une mesure visant à développer des projets innovants en matière de nouvelles formes urbaines :

- Le maintien des qualités paysagères ;
- La création de nouveaux logements diversifiés avec une densité facteur de lien social ;
- Le développement de prototypes de lotissement dense ;
- La valorisation de l'autopromotion ;
- La mutualisation des réseaux et des espaces publics de qualité et le maintien des services et commerces de proximité ;
- L'offre de diversification des formes de bâtis favorisant l'architecture bioclimatique et la performance énergétique ;
- Le développement de déplacements doux au sein des bourgs ;
- Le renforcement de la centralité du bourg. >>



Faire de l'urbanisme en milieu rural nécessite de la part des élus municipaux une forte volonté, de l'audace, une grande ouverture d'esprit et la capacité de s'entourer de spécialistes.

Maxime LEMAIRE

Chargé de mission planification et paysages



61





« V.U.Q. »

Vers un Urbanisme de Qualité

LE PROJET

Démarche expérimentale d'accompagnement de projets d'urbanisme durables donnant lieu à 18 projets d'aménagement et leur traduction sous forme d'esquisses.

LE PROCESSUS

- Echantillonnage de communes sur les trois Parcs de l'Enrx.
- Sélection de trois équipes de réflexion (BNR, OBRAS, PAYSAGES)
- Diagnostic commun et propositions individuelles de projets en esquisses

LES ACTEURS

Projet initié en 2008 par ESPACES NATURELS RÉGIONAUX sur proposition des trois parcs (Caps et Marais d'Opales, Scarpe- Escaut, et Avesnois) dans le cadre d'un appel à projets innovants lancé par le Ministère de l'Environnement à l'occasion des 40 ans des Parcs naturels régionaux.

L'objectif premier de la démarche est de préserver les paysages ruraux et de lutter contre l'étalement urbain en expérimentant de nouvelles formes d'urbanisation. Six communes volontaires et porteuses de projets de construction de logements ont été sélectionnées afin de constituer un échantillonnage de paysages et de situations rurales et périurbaines du Nord-Pas de Calais.

Dans la commune de Wavrans sur l'Aa, la municipalité a proposé à l'équipe PAYSAGE de réfléchir sur la possible urbanisation d'un terrain de 7,6 ha en cœur de bourg. L'équipe soumet alors l'idée de reformuler le projet initial : Plutôt que de chercher à construire, le développement du village ne peut-il pas s'appuyer sur différents sites dont le potentiel de mutation est important ? Le projet baptisé « germes » propose ainsi une réhabilitation progressive du patrimoine bâti accompagnée d'un redéploiement d'espaces végétalisés (toitures, cours) afin de recréer les **connections**

écologiques aujourd'hui disparues. Par la suite, la municipalité et l'équipe, en concertation avec la population, ont identifié différents sites pouvant faire l'objet de perspectives diverses.

Dans les différentes communes «Vers un Urbanisme de Qualité» a permis aux mairies de réviser leur stratégie d'urbanisation et d'introduire au sein des conseils municipaux des discussions sur les caractéristiques d'une offre de logements différente : réinterrogeant notamment la forme urbaine et architecturale, la densité, la place de la nature dans l'espace construit, les modes de déplacements, la présence de l'eau, etc.

Wavrans sur l'Aa ① est une commune riche d'un patrimoine paysager remarquable, le maire Gérard Devigne ② en a conscience et souhaite maintenir les continuités naturelles garantes d'harmonie paysagère sur le village. Identification de germes catalyseurs de projets d'aménagement durable à moyen et long terme ③.

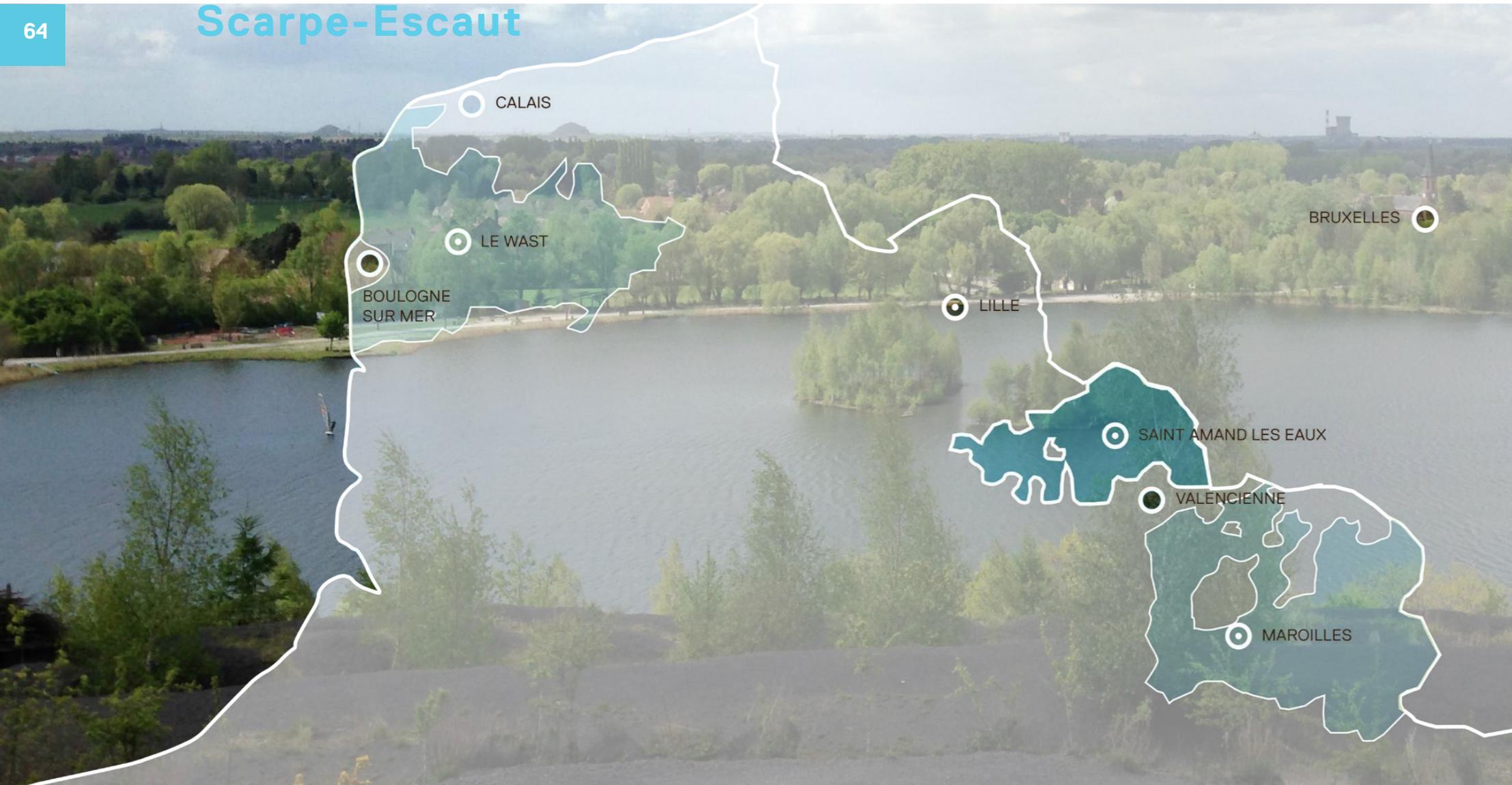


Parc naturel régional

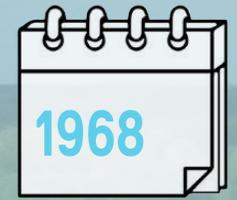
Scarpe-Escaut

64

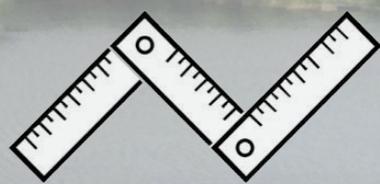
65



Création
**PARC NATUREL
RÉGIONAL
SCARPE-ESCAUT**



1968



**485 KM² DE
SUPERFICIE**

55 COMMUNES adhérentes sur le
département du Nord.

190 000 habitants



Rédaction de la **QUATRIÈME
CHARTRE DU PARC** en 2010

Parc naturel régional Scarpe-Escaut

66

Le Parc naturel régional Scarpe-Escaut est le **premier Parc naturel régional créé en France**. A la croisée de grands pôles urbains : métropole lilloise et agglomérations valenciennaise, douaisienne et tournaisienne, **sa forte densité de population, son patrimoine industriel, et minier, et ses ressources naturelles** rendent ce territoire singulier. La particularité du Parc tient aussi du fait de sa **situation transfrontalière**. Les dynamiques liées à cette contiguïté avec la Belgique et la volonté d'ouverture du Parc les conduisent très tôt à encourager la création du Parc naturel des Plaines de l'Escaut. **Ils forment ensemble le Parc naturel transfrontalier du Hainaut**

Pour faire du Parc naturel régional Scarpe-Escaut, une terre de solidarité où s'invente, entre ville et campagne, une nouvelle manière de vivre et d'habiter son territoire, **trois orientations stratégiques sont privilégiées** : adopter une **nouvelle gestion de l'espace** équilibrée et volontariste, favoriser un « mieux-vivre » **ensemble et réduire les clivages sociaux** entre sous-territoires du Parc pour ainsi **développer la coopération et la solidarité territoriale**.

EXTRAITS DE LA CHARTE

<< Espaces naturels régionaux (ENRx) Nord Pas de Calais est un organisme public d'ingénierie couvrant les trois Parcs naturels régionaux Avesnois, Caps et Marais d'Opale et Scarpe-Escaut, ces derniers couvrent aujourd'hui plus de 21 % de la surface de la région.

L'ENRx est donc un outil mobilisé sur la mise en œuvre des chartes des 3 Parcs, sur la mutualisation des expériences et leur transfert au profit des territoires ruraux (trame verte et bleue, biodiversité, agriculture durable, maîtrise de la périurbanisation, écocitoyenneté, énergie) et sur la réalisation d'actions et de programmes innovants qui s'inscrivent dans le cadre du Schéma Régional de Développement Durable du Territoire (SRADDT). >>



La Charte idéale permettrait à un territoire d'être acteur et conscient de ce dont il hérite, dans le but de le faire fructifier sans l'épuiser.



Nathalie MANDARON

Coordinatrice de projets,
Espaces naturels régionaux

67





Opération R.E.N.O.U.E.R. RENOUvellement Ecologique en milieu Rural

LE PROJET

RENOUER est une démarche expérimentale visant à tester et promouvoir des **opérations de renouvellement urbain écologique en milieu rural**.

LE PROCESSUS

Cinq territoires sont sélectionnés, ils constituent un échantillonnage caractéristique des trois Parcs naturels régionaux et sont destinés à **devenir des sites de référence et de promotion de la démarche**. **Des équipes pluridisciplinaires** (architectes, paysagistes, écologues, etc) sont ensuite invitées à travailler à différentes échelles sur les différentes communes.

LES ACTEURS

Projet initié par ESPACES NATURELS RÉGIONAUX sur proposition de l'inter-parc (Caps et Marais d'Opales, Scarpe- Escaut, et Avesnois) **suite à l'appel à projet 2011-2013 émis par le Ministère de l'Ecologie auprès des Parcs naturels régionaux de France sur le thème de « la maîtrise quantitative et qualitative de l'urbanisation »**.

Parmi les **neufs communes sélectionnées** : Fresnes sur Escaut, municipalité du Parc naturel régional Scarpe Escaut, compte environ 7 700 habitants et se situe à proximité immédiate de Valenciennes. Considérée comme le berceau de l'activité minière de la région, la ville a entrepris depuis plusieurs années sa reconversion. La municipalité s'appuie sur la **valorisation du patrimoine bâti et paysager** qui fait l'identité de la commune. L'opération RENOUER porte sur le quartier du Trieu. Excentré et isolé du centre-ville, ce dernier est par ailleurs en proie au **phénomène de ségrégation sociale**.

La proposition de l'équipe est de s'appuyer sur la **reconversion d'une maison bourgeoise du XVIIIème** vacante : le « château des Douaniers ». La requalification du quartier du Trieu, notamment par la création d'un **lieu public fédérateur** incarnée par la demeure abandonnée, est propice à l'accueil de logements neufs dans ce secteur de la ville. Cela contribuerait à **pérenniser le changement d'image du quartier** et à y faire naître une réelle intensité de vie. Une stratégie d'aménagement qui

repose donc sur la **réappropriation et la valorisation du « déjà là »**. Par la suite, les échanges entre l'équipe du Parc, la municipalité et les habitants ont permis d'aboutir à la formulation de programmes d'activités hybrides (maraichage, salle polyvalente, parc paysager...). L'objectif est de parvenir à un équilibre entre des activités publiques et privées complémentaires, en adéquation avec les besoins des habitants du quartier.

RENOUER est un dispositif qui a ainsi permis de faire émerger une **culture commune autour des problématiques de renouvellement urbain**. Les projets de redynamisation de quartiers qu'il a contribué à définir se poursuivent dans les communes et ces derniers constituent désormais **un référentiel d'expérimentations pour l'inter-parc**.

Schéma d'aménagement proposé pour la commune de Fresnes-sur-Escaut **1**. Le « château des Douaniers » en attente d'une reconversion future **2**. Rencontre avec Luc Coppin, maire de Fresnes sur Escaut pour lequel la solidarité et le dialogue avec les habitants est la pierre d'angle d'un projet réussi **3**.



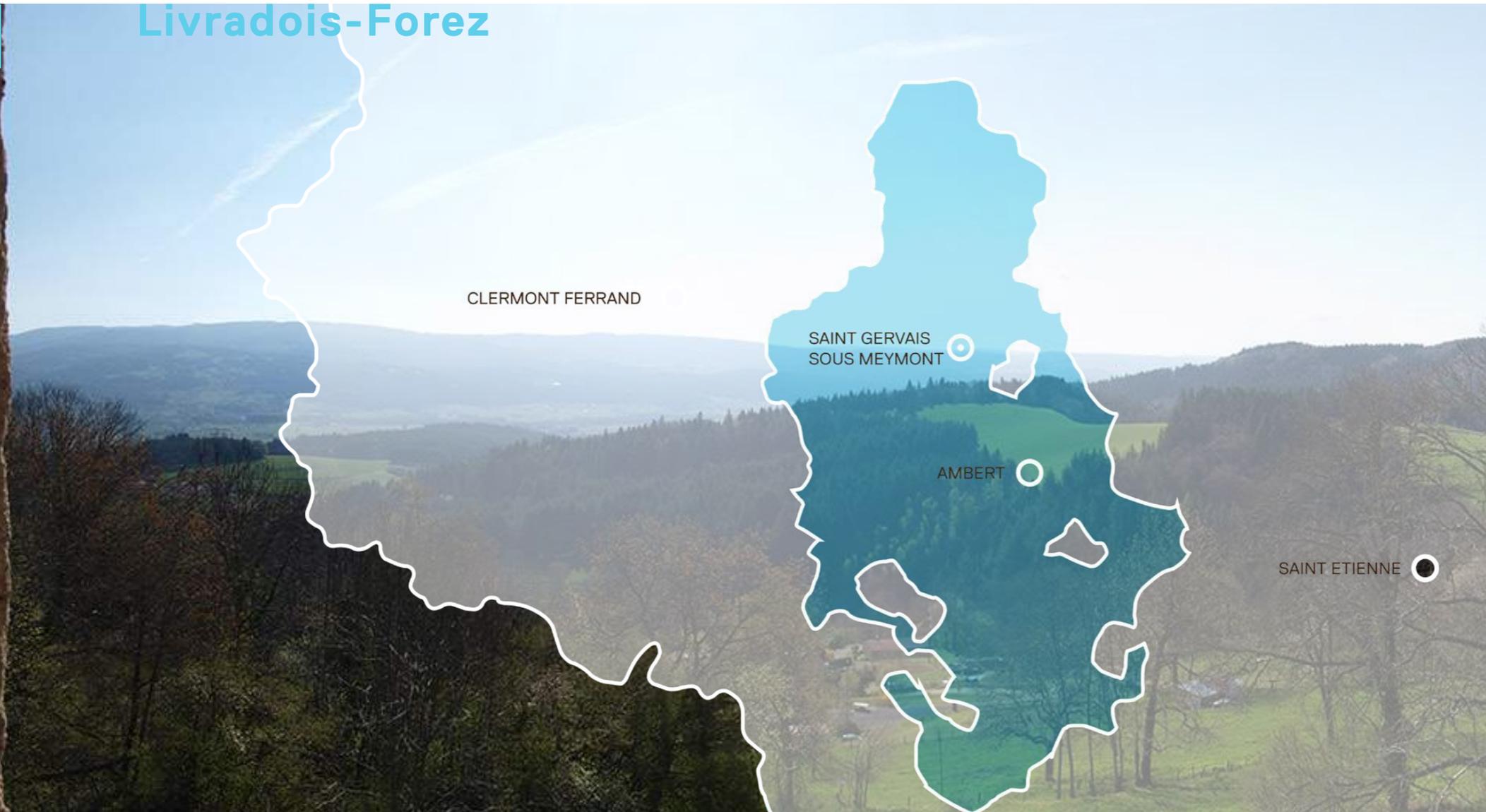
- Secteur de développement :
- Maisons individuelles
 - Maisons de ville
 - Maisons appartements
 - Villas urbaines
- Secteur de réhabilitation :
- 1 Château des Douaniers
 - 2 Quartier existant
- Espace public :
- Voie
 - Voie piétonne
 - Parc paysager



Parc naturel régional

Livradois-Forez

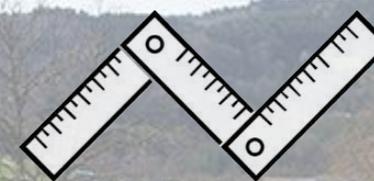
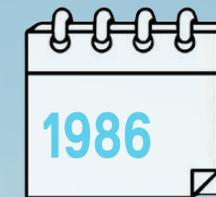
70



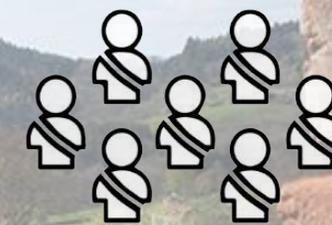
71



Création
**PARC NATUREL
RÉGIONAL
LIVRADOIS-FOREZ**



**3 220 KM² DE
SUPERFICIE**



162 COMMUNES adhérentes sur le
Puy-de-Dôme, la Haute-Loire et la
Loire. 109 030 habitants



Rédaction de la **TROISIÈME
CHARTRE DU PARC** en 2013

Parc naturel régional Livradois-Forez

72

Le Parc naturel régional du Livradois-Forez est un **vaste territoire qui capitalise sur son terroir une grande diversité de paysages.**

Traditionnellement territoire de polyculture-élevage très densément peuplé au XIXe siècle, le Livradois-Forez a fortement subi les phénomènes **d'exode rural et de déprise agricole**. A l'origine de sa création, les objectifs de la charte consistaient à **répondre aux difficultés économiques et sociales**, par la mise en place de **projets de développement territorial fédérateurs**.

Riches d'une histoire et d'une architecture variée, d'une culture de l'habiter, et d'une certaine qualité de vie recherchée, les **espaces ruraux deviennent des terrains d'expérimentations**. Aspirant à pallier au phénomène de rurbanisation/périurbanisation chaotique en lisière d'agglomérations, le Parc se donne pour objectif de **repenser le développement des villages, bourgs et hameaux, et le renouvellement de la population**. Le tout en répondant au mieux aux problématiques d'enclavement et aux contraintes économiques.

EXTRAIT DE LA CHARTE

<< Le Parc du Livradois a mis en place un outil opérationnel d'assistance et d'accompagnement : un « atelier d'urbanisme » dont la vocation est de promouvoir un nouvel urbanisme rural, créatif et respectueux de l'identité du Parc. L'objectif est double :

- que les collectivités locales et leurs groupements disposent d'un accompagnement dans la durée afin que leurs projets, même modestes, soient de qualité*
- que cet atelier soit un lieu d'échanges entre professionnels et organismes pour une meilleure convergence de leurs pratiques. >>*



Le centre-bourg catalyse la vie d'un village.

Il nous faut y proposer des possibles pour engager les gens, les élus à prendre part au vivre ensemble.

Jean-Luc MONTEIX

Responsable du pôle urbanisme.



73





Habiter les centres bourgs

Accueillir les modes de vie de demain dans les murs d'hier

74



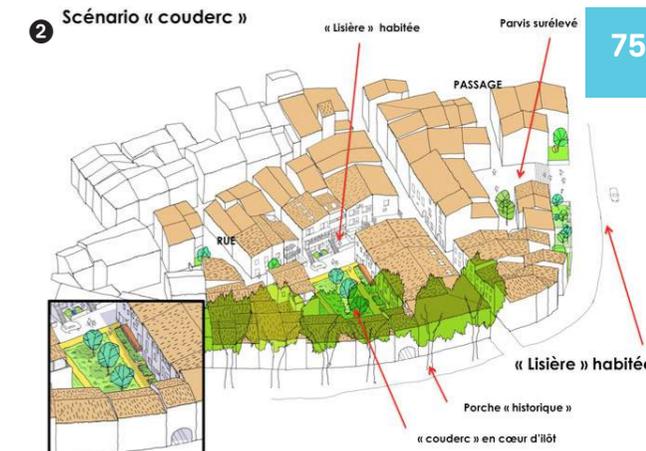
Le Parc naturel régional du Livradois Forez est un territoire menacé par **l'accroissement de la vacance et la déshérence des centres-bourgs**. Pour cause, un habitat inadapté aux modes de vie contemporains et par conséquent un bâti délaissé qui peu à peu nuit à la qualité du cadre de vie. Le **maintien et l'accueil des populations** a trop souvent conduit à la construction de logements standardisés et d'habitats dispersés, les conséquences sont multiples : surcoût économique, banalisation des paysages, consommation d'espaces agricoles, artificialisation des sols et perte d'identité culturelle. Progressivement le bâti ancien des bourgs et des villages a perdu ses

qualités urbaines, fonctionnelles et sociales. Ces espaces sont aussi devenus des réserves foncières importantes à l'heure où **l'étalement urbain ne peut plus être une solution** au développement des territoires ruraux. Dès lors, comment remettre sur le marché, à un coût raisonnable, ce foncier en grande partie réutilisable et **le rendre de nouveau attractif** ? C'est la question posée par le programme « **Habiter autrement les centres-bourgs** ». Les enjeux sont multiples : **développer une réflexion transversale** sur les notions d'habitat, **maintenir les populations** présentes et permettre l'accueil de nouveaux habitants, **adapter l'offre**

de logements et des formes urbaines des centres anciens aux nouveaux modes de vie, **maîtriser le foncier** pour pouvoir **développer des projets à long terme**.

En définitif cette démarche a permis de **proposer une méthodologie transposable de reconquête des centres-bourgs**, d'en identifier les freins socioculturels, patrimoniaux, juridiques, financiers et de **faire émerger des solutions opérationnelles innovantes**.

75



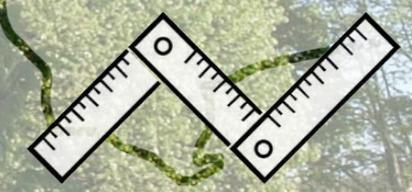
- 1 Habitants et élus de La Monnerie-le-Montel travaillent sur l'image du centre-bourg en construisant une maquette. **YES Architectes ©**
- 2 Scénarios de projet pour le centre-bourg de Courpière **La Motrice, Paysage et Urbanisme ©**
- 3 Illustration du projet La Glace à la Fourme, commune de Cunlhat **Collectif ETC ©**

Parc naturel régional

du Pilat



Création
**PARC NATUREL
RÉGIONAL
DU PILAT**



700 KM² DE SUPERFICIE
dont 25 % classé au titre de
Sites d'Intérêt Patrimonial

42 COMMUNES adhérentes sur le
Rhône et la Loire
50 000 habitants



Rédaction de la **TROISIÈME
CHARTRE DU PARC** en 2012

Parc naturel régional du Pilat



Maison de la mobilité Mutualiser pour mieux se déplacer

78

Territoire de **moyenne montagne**, le Parc naturel régional du Pilat offre une diversité de paysages préservés et un cadre de vie de qualité à **proximité immédiate des agglomérations stéphanoise et lyonnaise**. Son attractivité implique de **fortes pressions résidentielles et touristiques**. Le Parc s'est évidemment saisi de ces problématiques et a établi des **stratégies de maîtrise foncière** et de création d'une **offre de tourisme à faible impact sur l'environnement**.

Pour promouvoir un **urbanisme durable et raisonné tout en valorisant l'identité rurale** du massif, les acteurs du territoire en collaboration avec le Parc mettent progressivement en place de nouvelles politiques d'aménagement parmi lesquelles **l'élaboration de processus participatifs**. Ce travail expérimental permet au Parc **d'inventer de nouvelles formes de développement local en faisant face aux enjeux de demain**.

EXTRAIT DE LA CHARTE

<< Les objectifs chiffrés du Parc : Moins de 190 ha de surface urbanisée entre 2013 et 2025 Densité minimale de 15 logements/ha pour les villages et 25 logements/ha pour les centralités prioritaires, 100 % de Surface Agricole Utile maintenue, et Stabilité de la surface forestière. >>

Le Parc : Il ne s'agit pas d'en faire une carte postale, c'est avant tout la garantie d'un développement responsable et soutenable d'un territoire.

Julien MARCEAU

Chargé de mission Paysage, Urbanisme et Architecture



79

Le territoire du **Parc naturel régional du Pilat** est situé **à proximité immédiate de plusieurs bassins de vie denses** qui soumettent par conséquent le Parc à des flux importants et réguliers. Différentes études menées ont permis de mettre en exergue l'augmentation de ces déplacements et de fait, la hausse des dépenses et des consommations énergétiques liées. **La faible desserte des transports en commun, la fragmentation des instances organisatrices de mobilité et la dispersion des informations ont conduit le Parc à mener un plan d'action.**

En parallèle, **Pilattitude, une association citoyenne** s'est organisée de manière à pouvoir **répondre aux enjeux de mobilité** : en partie à l'initiative de la mise en route du covoiturage sur le Pilat, elle anime aussi un réseau de personnes relais bénévoles auprès des habitants. **Une Maison de la mobilité** a donc été mise en place conjointement avec le Parc pour informer sur les services existants, impulser, soutenir et coordonner les initiatives pour

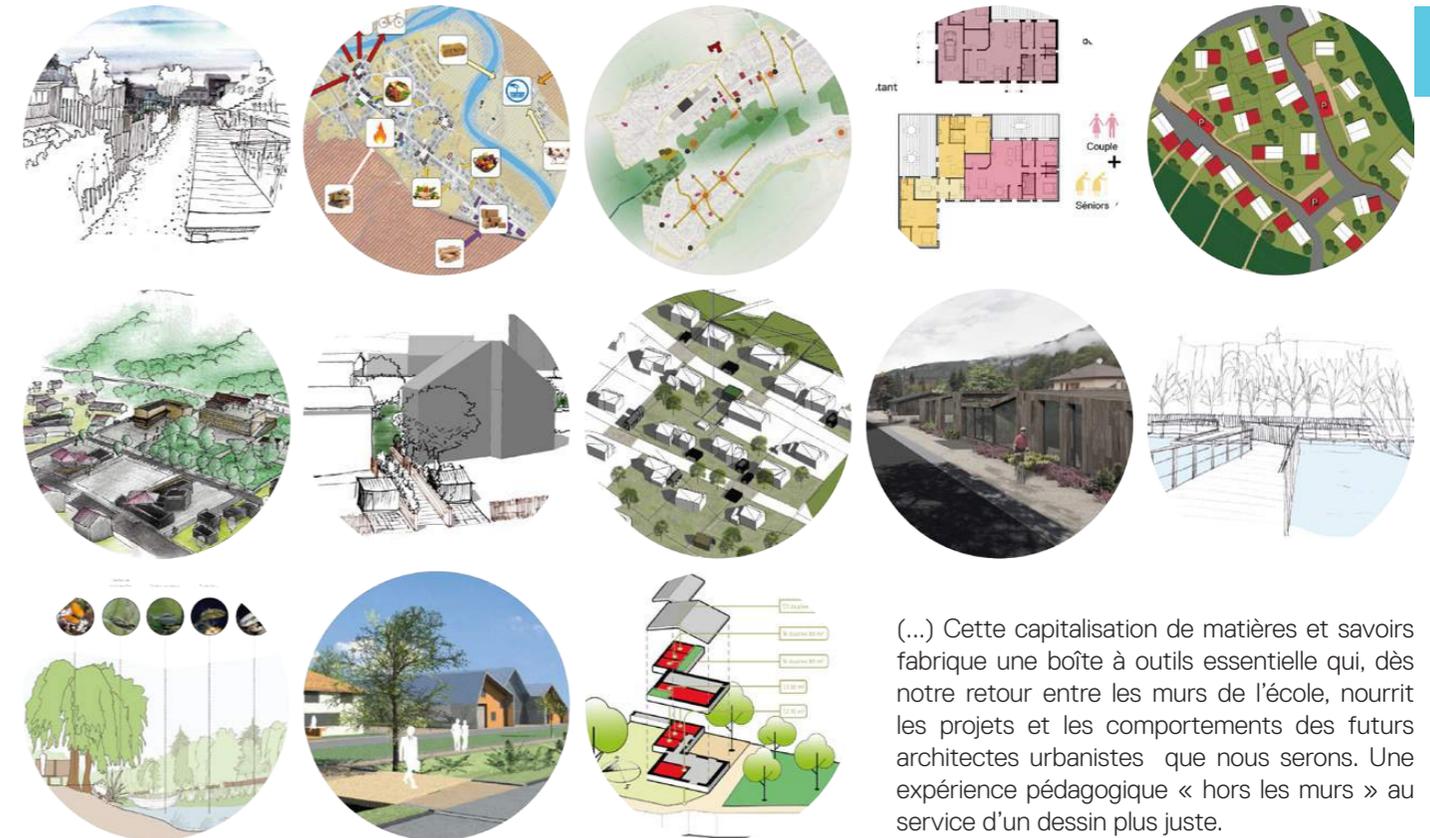
une mobilité économe et respectueuse de l'environnement. Covoiturage, mutualisation des informations, auto-stop participatif, aide à l'élaboration du plan de déplacement sont autant de **services proposés aux habitants, aux communes ainsi qu'aux entreprises**.

Le Parc naturel régional du Pilat a ainsi mis en place des actions facilitant ses échanges avec les territoires limitrophes, **limitant ainsi la dépendance aux énergies non renouvelables et valorisant des formes de solidarité et de cohésion territoriale**. Des démarches qui caractérisent la mobilité comme un enjeu nécessaire au développement des territoires ruraux.



Boîte à outils

En somme, cette semaine d'enquête nous a offert l'opportunité d'utiliser le réseau d'expérimentation des parcs afin de découvrir par l'expérience et l'arpentage de ces territoires d'initiatives, des opérations pilotes porteuses de valeurs et de logiques essentielles à la fabrique du projet d'architecture et d'urbanisme durable (...)



(...) Cette capitalisation de matières et savoirs fabrique une boîte à outils essentielle qui, dès notre retour entre les murs de l'école, nourrit les projets et les comportements des futurs architectes urbanistes que nous serons. Une expérience pédagogique « hors les murs » au service d'un dessin plus juste.

Le CLU, le syndrome « Germaine » et le quincailler de Giromagny...

Marc VERDIER

Maître Assistant ENSArchitecture de NANCY - Ville et territoire

82

Au delà des « récoltes » effectuées par nos étudiants durant ces voyages d'étude dans le réseau des Parcs qui a constitué une formidable banque de donnée d'innovation dans des domaines aussi divers que l'énergie, le patrimoine, la culture, l'habitat, les nouvelles formes de mobilité... les trois exemples (extraits de propositions d'ateliers, dans le Vexin Français, les Ballons des Vosges...) qui ont servi ce titre, expression d'une forme d'inventivité pragmatique formalisée à partir d'observations de ce qui se passe dans la vie des gens, et dans les engagements des parcs, pourraient initier une sorte de dictionnaire nouveau de l'aménagement (rural ?) initié dans les territoires de Parcs, à partir d'expérimentations et de recherches croisées Parcs-Université.

Nous observons que ces ateliers sont un prétexte renouvelé à inventions locales et contextuelles, élaborées à partir de situations rencontrées, de témoignages, de rencontres... constituant une banque de données nouvelles capables d'initier une spécificité de développement propre à des territoires qui se donnent comme objectif d'inventer « une autre vie ». Ce slogan qui fédère l'ambition des Parcs nous semble plus que tout autre adapté aux nécessités de transition généralisée que nous attendons tous pour que le monde de demain soit viable.

On entend (et on adhère bien entendu) qu'il est urgent de lutter contre le réchauffement climatique. Mais il serait dommage que cette nécessité prenne le pouvoir sur une autre échelle de lutte, qui est bien plus globale : modèles économiques, mode de vie et solidarités (un autre point de vue développé en 2015 dans l'atelier n°10 était de considérer que les villages pouvaient être des lieux d'accueil et d'intégration humaine privilégiés pour les réfugiés dont l'Europe ne sait que faire par ces temps de panique politique et économique et dont on sait qu'ils vont encore être plus nombreux demain à pousser la porte des pays « riches »), juste valorisation des ressources, qualité plus que quantité, croyance réactivée dans l'intelligence des générations passées pour tempérer la folie de l'innovation scientifique et technique...

La monde rural (disons plutôt les endroits où le rapport au sol, aux conditions des lieux reste plus sensible qu'ailleurs) est sans doute en cela un lieu démonstrateur, un espace d'expérimentation qui peut et doit servir la pensée plus générale de la façon dont l'Homme doit reposer les pieds sur terre et retrouver un peu de la sérénité indispensable pour que qu'il puisse encore longtemps participer au grand équilibre de la vie sur Terre...

Cette position pourrait paraître très présomptueuse, mais nous croyons que ces petites avancées, des micro-situations d'invention, cette accumulation d'utopies simples... pensées comme contribution à une forme renouvelée de comportements (économiques, humains, techniques...) qui finit par composer un mode de vie.

Reste à démontrer que ce mode de vie est acceptable et possible à mettre en œuvre. Je souhaite simplement que l'on n'oublie pas que ces « petits riens » accumulés, constituent au bout du compte une somme impressionnante de valeurs et surtout que ceux qui les formalisent et traduisent dans leurs projets sont de cette génération qui vivra l'après +2°C...



1 Atelier n°5 – Vexin Français Le CLU

Le CLU (Coefficient Local d'Urbanité) remplace le COS (Coefficient d'Occupation au Sol - où ce qu'il représente, c'est à dire une forme d'évaluation quantitative des qualités d'un projet pour attribution d'un Permis de Construire). Il considère qu'un Permis de Construire devra être attribué après évaluation des valeurs en matière de « voisinage, d'efficacité énergétique, de valeurs de liens entre espaces privé et espace public, de capacité d'économie des ressources (sols, eau...), etc... Il a été appliqué dans le Vexin, comme outil de base de pensée du projet d'un éco-hameau à St Cyr-en Arthie.

2 Atelier n°5 – Vexin Français Le syndrome Germaine

Dans la même commune, la rencontre avec Germaine, voisine du Maire, âgée d'environ 80 ans a rendue concrète une évidence de programmation... personne dans le « pavillon » des années 70 au delà d'être obsolète en matière énergétique, n'était plus adapté au mode de vie de cette personne, qui cependant souhaitait vivre



et vieillir « au village »... ce qui sous-entendait la mise en oeuvre d'une mécanique complexe et très imbriquée de programmation en matière d'habitat (des petits logements adaptés et de bonne qualité, la mise en route naturelle d'une mutation de l'habitat hérité des années 1970 à 2000) allant dans le sens évident – mais inexistant dans la plupart des communes – d'un possible parcours de logement à l'échelle communale ou intercommunale.

3 Atelier n° 10 - Ballons des Vosges Le quincailler de Giromagny

L'observation d'un projet Bricomarché dans une « poche » de péri-urbanisation aux portes (un rond point !) d'un bourg centre (Giromagny, dans le territoire de Belfort) est présenté par le maire comme inéluctable, même s'il sait, et regrette, que cela accélère la disparition du quincailler dans le centre du bourg, contribuant ainsi à sa dévitalisation. La réflexion engagée ici est celle du maintien des bourgs vivants au travers du commerce et la nécessaire mise en place d'une stratégie économique qui se différencie des logiques métropolitaines. Comment faire autrement et vertueux avec un modèle que l'on



sait inadapté et contributeur d'une mort annoncée de l'armature rurale, basculant dès lors vers une dépendance aux pôles urbains ?

Cela engage évidemment les questions de mobilité (centre de commerce extérieurs aux centres de vie, donc accessibles en voiture uniquement) les modes de consommation (le quincailler vend les vis à la pièce quand Bricomarché vend le sachet de 50 vis... dont seules 4 seront utilisées), et le maintien d'une dynamique d'espace public et de vie au cœur des bourgs (le boulanger se demande jusque quand il va résister au déménagement vers le pôle de commerce péri-rural émergent autour d'Inter et Brico-Marché...

L'enjeu ici est évidemment de changer d'échelle (les 4 quincaillers du canton ne peuvent-ils se solidariser et trouver une réponse) et ne pas se satisfaire uniquement de la pression du distributeur Bricomarché en remettant en mouvement une pensée systémique (consommer responsable, limiter les déplacements, activer la bonne échelle territoriale de pensée, résister à un modèle imposé par une société qui est en pleine transition, innover dans tous les domaines...).

83

